



Centre de recherche en démographie et sociétés  
Institut d'analyse du changement dans l'histoire  
et les sociétés contemporaines  
Université catholique de Louvain

## Les premiers Maghrébins de Belgique

Analyse descriptive de l'immigration  
maghrébine en Belgique, dans les  
registres des étrangers de Châtelineau,  
pendant l'Entre-deux-guerres

Élisabeth Martin

### Résumé

Depuis plusieurs décennies, l'immigration maghrébine constitue un des principaux flux d'entrées en Belgique. De ce fait, le phénomène a déjà été largement étudié, analysé et commenté.

En revanche, on connaît très peu de choses sur l'immigration maghrébine en Belgique durant l'Entre-deux-guerres. On en ignore presque l'existence.

Or, dans les années 1920, les Nord-africains étaient déjà très présents et même assez nombreux notamment dans les régions industrielles du pays.

Qui sont-ils ? D'où viennent-ils ? Comment viennent-ils ? Pourquoi viennent-ils ? Que viennent-ils faire ? Comment sont-ils accueillis ?

Les questions sont nombreuses à propos de ces premiers Maghrébins de Belgique. Ce sont les mêmes interrogations qui fondent l'intérêt de ce sujet quasiment inexploité.

L'objectif de cette étude est donc de découvrir, cerner, quantifier, analyser, comparer les populations maghrébines venues à Châtelineau entre 1920 et 1930.

La commune de Châtelineau se prête particulièrement bien à cette recherche. Étant une des communes les plus industrialisées du bassin minier de Charleroi, elle va, durant l'Entre-deux-guerres, accueillir un grand nombre d'immigrants en guise de main-d'œuvre.

En outre, elle dispose aussi d'une collection complète des registres des étrangers. Utilisés comme documents de police afin de surveiller et de contrôler la population étrangère présente dans la commune, les registres des étrangers contiennent un ensemble d'informations très précises sur les individus mais aussi sur leurs parcours migratoires.

L'exploitation statistique de ces données a permis d'identifier et de clarifier l'ensemble des paramètres qui constituent les stratégies migratoires de ces immigrants maghrébins.

Parallèlement à cela, différentes sources publiées et documents d'époque ont fixé le contexte historique, économique, social et politique de l'époque.

Cette contribution à la connaissance des phénomènes migratoires dans notre pays n'est certes pas extrêmement vaste, ni par son territoire, ni par la période exploitée, ni par le groupe d'individus observés. Néanmoins, elle apporte un regard neuf et intéressant sur l'arrivée des premiers travailleurs maghrébins en Belgique et constitue un ensemble de données exemplatives pour d'autres recherches sur la même thématique, dans d'autres circonstances spatio-temporelles.

## Summary

For several decades, maghrébi immigration has been one of the most important inflows in Belgium. Whereas this phenomenon has been already widely studied, analyzed and commented, we still know very little about the maghrébi immigration in Belgium during the interwar period. Nevertheless, in the 1920s, North Africans were already present and numerous especially in the industrial regions of the country.

Who are they? Where do they come from? How do they arrive in Belgium? Why do they come? What do they do? How are they received?

There are some of the many questions about these first North Africans in Belgium. These are the questions that underlie the interest of the subject virtually untapped.

The purpose of this study is to investigate, identify, quantify, analyze and compare the maghrebi populations who immigrated to Châtelineau between 1920 and 1930.

The municipality of Châtelineau is a very interesting study case.

During the interwar period, as one of the most industrialized municipalities of the mining area of Charleroi, it received a large number of working immigrants.

In addition, the municipality keeps a complete collection of registers of foreigners. Used as police documents to watch and control the foreign populations in the municipality, the registers of foreigners contain a large set of information about the individuals and their migration paths.

The statistical analysis of these data allows us to identify and clarify all the parameters that account for the immigration strategies of maghrebi immigrants.

At the same time, various published sources and historical documents establish the economic, social, political and historical context.

This contribution to the knowledge of migration phenomenon in our country is certainly not very wide as it focus on a group of individuals in a limited territory at a certain period of time. Nevertheless, it sheds a new and interesting light on the arrival of the first North African's workers in Belgium and constitutes a model study for further research on this subject on other periods and places.

## Introduction

Au tournant du 20<sup>ème</sup> siècle, la Belgique devient un véritable réservoir de main-d'œuvre étrangère. Pour les besoins de son industrie, le pays doit disposer d'une grande quantité de travailleurs, à la fois disponibles, souples et peu exigeants.

Avec le temps, la nature et les origines de cette main-d'œuvre évoluent. Aux lendemains de la Première Guerre mondiale, le nombre de travailleurs venus de l'étranger ne cesse d'augmenter et les courants migratoires se modifient. Les immigrants frontaliers laissent progressivement la place à des étrangers venant de pays plus lointains tels que l'Italie, la Pologne, de nombreux pays de l'Est mais aussi les Maghrébins... (Eggerickx, Sanderson, 2009).

Depuis plusieurs décennies, l'immigration maghrébine constitue un des principaux flux d'entrées en Belgique. Le phénomène est d'ailleurs largement étudié, évalué, commenté, pour la période postérieure aux années 1960, que ce soit dans des études scientifiques ou dans des articles de presse (Frennet De Keyser, 2004).

En revanche, on sait très peu de choses à propos de la première immigration maghrébine dans les pays européens et, plus spécifiquement, en Belgique durant l'Entre-deux guerres. À tel point qu'on en ignore presque l'existence. Cette période reste d'ailleurs peu exploitée, en Belgique, du point de vue des phénomènes migratoires. Or, d'après T. Eggerickx et J.-P. Sanderson (2009) qui ont déblayé le terrain sur ce sujet, les Nord-Africains étaient, dans les années 1920, déjà très présents et même assez nombreux dans les régions industrielles du pays.

Qui sont ces migrants ? D'où viennent-ils ? Que viennent-ils faire ? Quels sont leurs parcours et leurs stratégies migratoires ? Comment viennent-ils et comment sont-ils accueillis ? Les questions sont nombreuses à propos de ces premiers maghrébins de Belgique.

Cette étude a pour objet de découvrir, cerner, quantifier, comparer les populations originaires du Maghreb qui s'installent à Châteleu, souvent pour une période délimitée dans le temps, au cours des 13 années allant de 1920 à 1932.

Si les étrangers maghrébins apportent leur force de travail dans le secteur minier, à cette époque, c'est parce que l'offre ne peut se suffire de la main-d'œuvre locale et autochtone. Et parce que, pour diverses raisons, les pays limitrophes ne constituent plus un réservoir de travailleurs suffisant pour les entreprises de la région.

À cet égard, la commune de Châtelineau est un cas d'étude particulièrement intéressant. La localité se situe au coeur du bassin minier et industriel de Charleroi qui connaît une expansion économique considérable à la fin du 19<sup>ème</sup> et au début du 20<sup>ème</sup> siècle. Châtelineau attire, par ailleurs, une population étrangère importante, principalement durant l'Entre-deux-guerres<sup>1</sup>, comme le montre l'imposante collection de registres des étrangers conservés dans cette localité. C'est d'ailleurs la présence de ce fonds d'archive original, presque inexploré et fort dense, qui justifie la démarche et lui confère un véritable intérêt scientifique.

L'époque de l'Entre-deux-guerres couvre à la fois une période de reconstruction, de croissance soutenue et de récession résultant du krach de 1929. Les dates retenues, de 1920 à 1932, tiennent donc compte de ces différents cycles économiques et permettent à la fois d'analyser l'évolution de l'immigration maghrébine en période de croissance économique et pendant la grave récession qui suivra le krach boursier de 1929. Compte tenu de la précision des informations qu'ils renferment, les registres des étrangers sont un outil particulièrement adéquat pour mesurer l'incidence de ces faits macro-économiques sur les flux migratoires.

En dehors de ce riche fonds des registres des étrangers, les autres sources sont peu nombreuses, parfois totalement muettes à propos de l'immigration maghrébine à cette époque. Il faut alors puiser dans la littérature relative à semblables phénomènes dans des pays étrangers, se référer à des ouvrages qui traitent de migrations en provenance d'autres contrées vers la Belgique, étayer les recherches originales et les informations mises au jour par des études historiques, économiques, juridiques sur l'immigration en général, sur le mouvement syndical, sur l'évolution législative de la Belgique, etc. Après une description des registres des étrangers et une présentation de ce que peut apporter, sur le plan scientifique, cette source de données inédite, l'étude se consacrera à l'analyse détaillée des migrations maghrébines à Châtelineau entre 1920 et 1932.

Dans un 1<sup>er</sup> temps, nous dresserons le portrait de ces travailleurs nord-africains : qui sont-ils ? D'où viennent-ils ? Quelles sont leurs caractéristiques ? Leur profil évolue-t-il avec le temps ou en fonction des besoins de l'industrie locale ? Etc.

Et dans un 2<sup>ème</sup>, nous étudierons les stratégies et parcours migratoires de ces premiers maghrébins venus en Belgique et plus spécifiquement à Châtelineau, la durée de leur présence dans le pays, leurs trajectoires, les règles auxquelles obéissent leurs implantations...

En 1920, 149 étrangers, toutes nationalités confondues, sont venus à Châtelineau. En 1922, ils étaient 342, en 1925, leur nombre s'élevait à 876 et en 1929, ils n'étaient pas moins de 1379.

## 1. Les registres des étrangers : définition et apports

Les premiers flux migratoires en provenance du Maghreb, à l'issue de la Première Guerre mondiale, n'ont laissé aucune trace dans les bases de données statistiques classiques de l'époque. Généralement, que ce soit dans les recensements de population ou les statistiques de mouvement de la population, les données de l'époque sous-évaluent fortement la présence migratoire en Belgique durant l'Entre-deux-guerres. À l'analyse de ces sources, on constate même une ignorance totale de la présence maghrébine en Belgique durant cette période. Celle-ci n'est donc pas mesurable par le biais de ces données. Pour plusieurs raisons. Premièrement, une grande majorité des Maghrébins arrivés à Châtelineau entre 1920 et 1932 se disent de nationalité française. Deuxièmement, les statistiques de mouvements de la population extraites des registres de populations communaux utilisent, pour l'enregistrement, des catégories appelées «Afrique» mais qui contiennent essentiellement les Belges nés sur ce continent. Et troisièmement, les recensements de 1920 et de 1930, inclus dans la période étudiée ne correspondent pas à des années de forte immigration maghrébine.

Cette invisibilité statistique de la présence nord-africaine dans les sources officielles du moment explique, sans doute, le manque d'études réalisées sur le sujet et justifie l'intérêt particulier de l'aborder à travers des documents peu connus et jusqu'alors peu exploités : les registres des étrangers.

Ces traces de la présence maghrébine en Belgique, plus spécifiquement dans le bassin industriel de Charleroi, ont pu être mises au jour grâce aux registres des étrangers de Châtelineau, dans le Hainaut. Conservés de manière remarquable, ces registres sont des sources de données rares et exceptionnelles. Conçus comme des documents d'identification et de contrôle, *«ils permettent de retracer le parcours migratoire des individus et des familles depuis leur lieu de départ au pays jusqu'à leur destination, d'étudier la temporalité particulière de ces migrations, les rapports à l'espace et les stratégies mises en œuvre»* (Eggerickx, Sanderson, 2009, p. 301).

Avant 1921, les étrangers qui arrivent en Belgique doivent s'inscrire dans le registre de la population de la commune où ils séjournent. Cette inscription se fait sur base d'une simple pièce d'identité permettant d'identifier la personne. Outre ce travail d'inscription des étrangers dans le registre de population, l'administration communale doit garder à jour, à l'intention de la Sûreté publique, une série d'informations concernant les étrangers *«qui manifestent l'intention de se fixer définitivement ou temporairement dans la commune»* (Eggerickx, Sanderson, 2009, p. 300). Ce sont les registres des étrangers. Ces registres ont été instaurés par l'arrêté royal du 9 janvier 1832. À leur arrivée dans une commune belge, les étrangers qui désirent y séjourner plus de 15 jours doivent être inscrits dans ces registres<sup>2</sup>.

<sup>2</sup> Actuellement, les étrangers qui veulent séjourner plus de 3 mois en Belgique doivent encore s'inscrire au registre des étrangers.

Après la Première Guerre mondiale, le nombre d'immigrants ne cesse d'augmenter en Belgique. Cet afflux considérable conduit le gouvernement belge (coalition catholique-libérale-socialiste de 1918 à 1921) à instaurer de nouvelles dispositions vis-à-vis des étrangers qui arrivent en masse, pour en assurer le contrôle et faciliter l'éloignement des «personnes indésirables».

Ainsi, à partir de 1921, la législation portant sur l'inscription des étrangers évolue. Tout étranger voulant séjourner dans une commune belge, pour une durée supérieure à 15 jours est, non seulement, obligé de s'inscrire dans le registre des étrangers de sa commune, mais l'inscription au registre de la population devient plus stricte. L'inscription dans ce registre est «réservée aux étrangers détenteurs du visa de séjour sans limitation de durée dans le pays, à moins qu'ils n'en aient été exemptés en raison d'une convention conclue avec le gouvernement de leur pays. L'octroi de ce visa était subordonné à l'assentiment du Ministre de la Justice» (Bekaert, 1940, p. 192). L'inscription au registre de la population est donc conditionnée à une installation durable dans la commune et la demande d'inscription ne peut être revendiquée qu'après trois mois de résidence dans cette même commune. La décision dépend ensuite du ministre de la Justice. «L'inscription au registre de la population constitue essentiellement un acte de bienveillance du gouvernement à l'égard des étrangers qui offrent des garanties suffisantes quant à leur antécédents judiciaires, leur moyen d'existence, leur activité et la durée de leur séjour en Belgique dont semble résulter leur désir sincère de s'établir à demeure dans le pays» (Bekaert, 1940, p. 215).

Pratiquement, le registre de population et le registre des étrangers répondent à des besoins distincts. Les étrangers qui ont eu la possibilité d'être inscrits au registre de population sont des étrangers qui peuvent s'établir en Belgique et qui sont protégés contre une expulsion rapide à laquelle les autres étrangers peuvent être confrontés d'après la loi du 12 février 1897. Les registres des étrangers répondent, pour leur part, à d'autres desseins. «Ce relevé permettait aux autorités communales de connaître à tout moment la présence des étrangers et d'exercer sur eux un contrôle sévère et permanent» (Bekaert, 1940, p. 192). Finalement, ne pas inscrire les étrangers dans le registre de population permet aux autorités communales de refuser l'établissement permanent des immigrants en Belgique, tandis que leur enregistrement au registre des étrangers est «une démarche policière, une procédure de contrôle serré, qui constitue en elle-même un gage de qualité de l'information collectée» (Eggerickx, Sanderson, 2009, p. 303). En conséquence, un grand nombre d'étrangers ne sont inscrits que dans le registre des étrangers, durant une période plus ou moins longue. De ce fait, les statistiques extraites des registres de populations ne correspondent pas à celles issues des registres des étrangers. D'après T. Eggerickx et J.-P. Sanderson (2009, p. 301) «En 1923, à Châtelaineau, la statistique officielle, issue des registres de population ne dénombre que 16 immigrations internationales, alors que le registre des étrangers comptabilise au

D'après l'article 1er, cette<sup>3</sup> loi édicte que : «L'étranger résidant en Belgique, qui par sa conduite compromet la tranquillité publique, ou celui qui est poursuivi ou a été condamné à l'étranger pour les crimes ou délits qui donnent lieu à l'extradition, peut-être contraint par le gouvernement de s'éloigner d'un certain lieu, d'habiter dans un lieu déterminé, ou même de sortir du royaume».

total 1 546 arrivées d'étrangers (y compris en provenance d'une autre commune belge) et 1 281 arrivées directes en provenance d'un pays étranger».

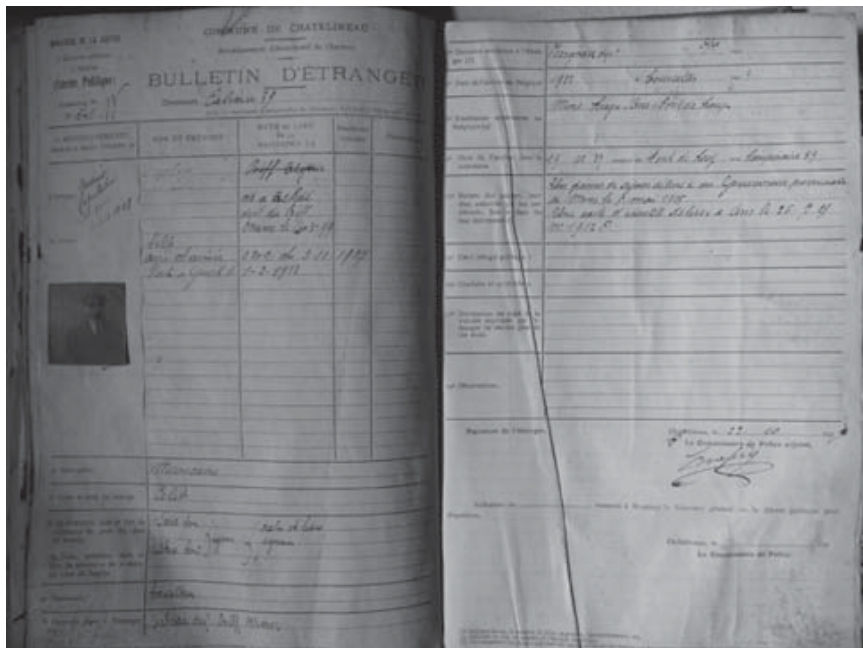
Étant utilisés comme documents de police destinés à contrôler et à surveiller l'ensemble de la population étrangère qui arrive et séjourne dans la commune, les registres des étrangers contiennent un ensemble d'informations très précises sur les individus mais également sur leurs parcours migratoires.

Du point de vue matériel, les registres des étrangers de Châtelaineau se présentent sous la forme de volumes reliés composés d'un ensemble de fiches. Chaque fiche correspond à un individu ou une famille arrivé dans la commune.

Les registres des étrangers de la commune de Châtelaineau offrent pour chaque migrant les informations ci-dessous :

- le nom et le prénom ;
- la date de naissance ;
- le lieu de naissance avec la localité, la région et le pays ;
- l'état civil ;
- la date et le lieu de mariage ;
- le nom, le prénom et la date de naissance des parents ;
- la profession ;
- le domicile légal à l'étranger avec la localité, la région et le pays ;
- la dernière résidence à l'étranger avant d'arriver en Belgique ;
- la date d'arrivée en Belgique ;
- les dernières résidences en Belgique avant d'arriver dans la commune de Châtelaineau ;
- la date d'arrivée dans la commune de Châtelaineau ;
- l'adresse d'établissement dans la commune de Châtelaineau ;
- la nature des papiers en possession de la personne ;
- les commentaires relatifs à son intention de séjour dans la commune de Châtelaineau ;
- la date de départ de la commune de Châtelaineau ;
- le lieu de destination ;
- les mutations internes à la commune de Châtelaineau.

Ces informations sont également accompagnées d'une photographie de l'intéressé et, éventuellement, de sa signature qui fournit une indication sur son alphabétisation.



Page d'un registre des étrangers de Châtelineau, années 1927.

Compte tenu des barrières de la langue, du niveau de formation et des connaissances géographiques limitées des personnes chargées de compléter les registres des étrangers, ces derniers comportent néanmoins diverses lacunes. Les noms de lieux et de personnes sont parfois retranscrits de manière phonétique, approximative. Pour cette raison, cela peut s'avérer impossible de déterminer la provenance exacte de ces immigrants ou d'identifier le nom des personnes avec précision. La même imprécision affecte certaines dates : il arrive que les travailleurs maghrébins, en particulier, ne connaissent pas avec certitude leur date de naissance, ce qui rend malaisé le calcul de leur âge.

L'ensemble des variables contenues dans les registres des étrangers vont permettre de connaître le nombre précis des travailleurs nord-africains arrivés dans la commune de Châtelineau. Ces effectifs vont pouvoir être comparés aux autres nationalités présentes à cette époque mais aussi à travers les différentes années observées. Ensuite, comme indiqué en introduction, l'analyse de ces variables permet de dessiner le profil-type des immigrants maghrébins en fonction de leur sexe, de leur âge, de leur état civil, de leur niveau d'alphabétisation, de leurs qualifications professionnelles, etc. C'est ici que les registres des étrangers se révèlent un apport capital pour la connaissance extrêmement précise des populations étrangères.

L'évolution des variables au fil des années permet, en outre, de vérifier si ces profils ont évolué, en fonction des stratégies de recrutement, des besoins de l'industrie ou encore en comparaison avec d'autres nationalités.

De plus, les données présentes dans les registres des étrangers sont d'une grande utilité pour déterminer les stratégies migratoires des Maghrébins. S'agit-il de migrations isolées, familiales ou groupées ? Quels vont être leurs chemins pour arriver jusqu'en Belgique et dans la commune de Châtelineau ? Combien de temps prennent-ils pour arriver sur place ? Combien de temps restent-ils dans la localité ? Et où vont-ils lorsqu'ils la quittent ?

Par ailleurs, ces analyses permettent aussi de saisir les différences significatives entre les régions du Maghreb et d'établir une cartographie des origines pour chacun des pays, en établissant des points de comparaison en fonction des provenances.

En exploitant les informations relatives aux lieux de résidence dans la commune, il est également possible de déterminer la localisation des immigrants, de comprendre leurs stratégies d'installation et de répartition, de vérifier si cette distribution dans l'espace s'effectue de manière spontanée ou obéit à des règles spécifiques.

Afin d'accomplir cette recherche, ce sont près de 10 000 fiches, couvrant la période allant de 1920 à 1932, qui ont été dépouillées et encodées une à une avant de pouvoir être analysées.

## 2. Les migrations maghrébines à Châtelineau, de 1920 à 1932, dans les registres des étrangers

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, un des principaux objectifs du gouvernement belge consiste à reconstruire l'économie du pays. Dès 1919, le secteur minier de la région de Charleroi entre autres, se redresse et doit faire face à la demande considérable des marchés extérieurs. Mais cette situation est relativement critique puisqu'au même moment, le travail dans les mines est partiellement délaissé par la population belge qui le considère comme trop dangereux, sale, dévalorisant, etc. Ce désintérêt pour la profession de mineur s'inscrit, d'une part, dans un contexte de baisse de la natalité et de la fécondité et, d'autre part, d'instauration de nouvelles lois et réglementations qui visent à améliorer les conditions de travail (loi des 8 heures, suppression de l'article 310 du code pénal<sup>4</sup>, obligation scolaire, assurances chômage...). L'ensemble de ces éléments provoque un réel déficit de main-d'œuvre dans le secteur minier en Belgique. Bien que les syndicats tentent de rendre le métier plus attrayant afin d'attirer à nouveau la population autochtone, le patronat, lui, préfère engager des travailleurs étrangers issus

<sup>4</sup> L'article 310 du code pénal limite le droit de grève.

de l'immigration, notamment parce que cette main-d'œuvre est moins exigeante sur le plan salarial (Eggerickx, Sanderson, 2009). C'est la raison pour laquelle les années de l'Entre-deux-guerres sont caractérisées par un taux d'immigration relativement élevé. La plupart des sources statistiques de l'époque, telles que les recensements et les relevés statistiques annuels, enregistre une augmentation du nombre d'Italiens, de Polonais, de Yougoslaves, de Tchèques, de Russes, de Hollandais ou encore de Français. Mais aucune de ces sources ne fait référence aux populations nord-africaines qui, d'après les registres des étrangers, étaient pourtant présentes.

## 2.1. Beaucoup de Maghrébins... et beaucoup d'autres

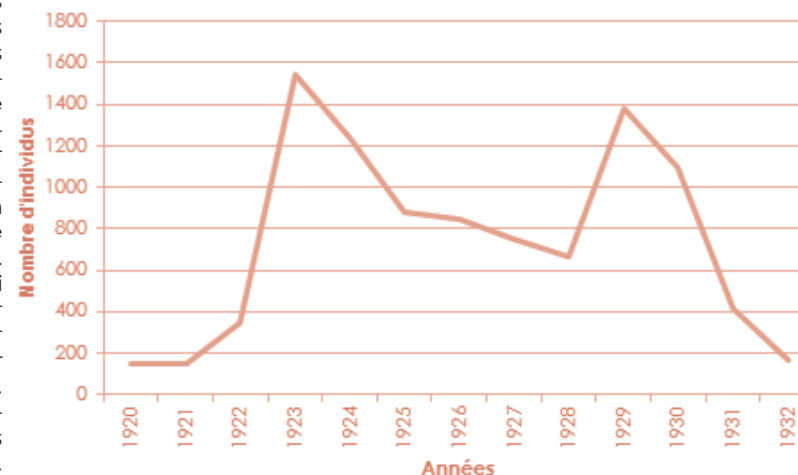
Durant l'Entre-deux-guerres, les immigrations en Belgique sont étroitement liées à la conjoncture économique du pays. «L'immigration est admise dans la mesure où elle apporte de la main-d'œuvre nécessaire au développement de l'économie et de l'industrie belge. En cas de récession économique, le recrutement s'arrête, les frontières sont fermées, les expulsions s'organisent» (Loriaux, 2004, p. 3). Les flux migratoires vont donc dépendre en grande partie de la santé industrielle du pays. L'histoire économique de la Belgique durant l'Entre-deux-guerres se divise schématiquement en 4 phases. De 1920 à 1923, la Belgique est en plein essor économique. Par la suite, jusqu'en 1926, l'économie du pays stagne et, de 1927 jusqu'à la crise de 1929, la Belgique connaît un nouvel élan économique, avant de replonger avec la «grande dépression». Ce sont ces différentes phases de l'activité économique qui vont structurer l'immigration en Belgique.

Les données extraites des registres des étrangers de Châtelaineau, de 1920 à 1932, sont représentatives de cette évolution (Figure 1). En plein essor économique, de 1920 à 1923, la commune accueille un nombre croissant d'étrangers. En 1923, le nombre d'immigrants arrivés dans la commune de Châtelaineau est à son apogée. Durant cette année-là, 1 546 immigrants, toutes nationalités confondues, font leur entrée dans la commune. De 1923 à 1926, l'économie du pays s'essouffle sensiblement et cela se répercute sur l'immigration locale. En effet, pendant cette période et même jusqu'en 1928, le nombre d'immigrants diminue. En 1928, on ne dénombre plus que 667 entrées. Mais à partir de cette date, l'immigration va à nouveau augmenter et atteindre un pic, en 1929, avec 1 379 immigrants arrivés dans la commune de Châtelaineau. En 1929, éclate le krach boursier. Même si ses effets se font surtout sentir en Belgique à partir de 1930, l'impact de la grande dépression économique sera bien perceptible sur l'immigration à Châtelaineau. En 1932, ils ne sont plus que 166 étrangers à entrer dans la localité.

Après la Première Guerre mondiale, les courants migratoires se modifient. Les immigrants frontaliers laissent la place à des étrangers venant de pays plus lointains. En effet, les États limitrophes de la Belgique sont confrontés aux nombreuses pertes humaines liées au conflit et aux mêmes besoins de reconstruction. Il devient de plus en plus difficile d'y recruter des travailleurs. Ce recrutement va donc s'orienter vers des pays plus éloignés où la main-d'œuvre est abondante et peu exigeante en matière de salaire. C'est ainsi que vont arriver et se multiplier des Italiens, des Polonais, des Tchèques, des Espagnols mais aussi des Maghrébins. La diversification des nationalités augmente avec le temps.

À la lecture des registres des étrangers, les Français sont encore fort présents à Châtelaineau jusqu'en 1920. À partir de 1921, trois courants vont se développer. Les premiers sont les Italiens qui, en 1923, représentent 52,4 % de l'ensemble des étrangers ayant immigré à Châtelaineau cette année-là. Le second courant dominant provient de la Pologne. En 1926, les ressortissants de ce pays dépassent le nombre d'Italiens avec une proportion de 27,6 %. Et le 3ème courant dominant est constitué des Maghrébins. En 1921, ils sont de loin les étrangers les plus nombreux à Châtelaineau avec une proportion qui atteint 33,4 %. En 1922, ils sont dépassés par les Italiens mais restent tout de même la 2ème nationalité la plus représentée à Châtelaineau jusqu'en 1926, année au cours de laquelle ils sont également supplantés par les Polonais (Figures 2 et 3). La présence de populations nord-africaines est importante à Châtelaineau, de 1920 à 1932. Au cours de ces 13 années, 1993<sup>5</sup> Maghrébins sont venus fouler le sol de la localité, ce qui représente 20,7 % de l'immigration totale pour cette période. Peu appréciés par la population locale, les immigrants maghrébins sont les premières victimes des difficultés économiques. Lors des périodes de récession économique, ils sont les premiers à partir, à être rejetés par la population autochtone. «Ils sont les boucs émissaires

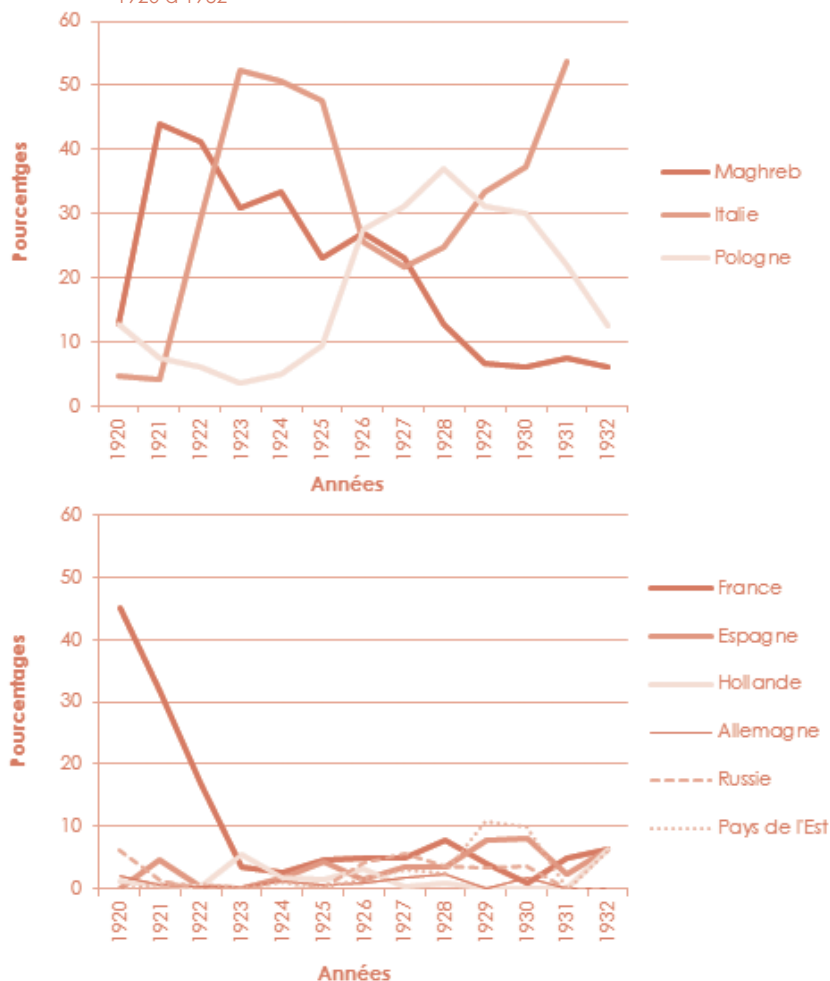
**Figure 1.**  
Répartition annuelle du nombre d'immigrants arrivés à Châtelaineau, de 1920 à 1932, toutes nationalités confondues



Source : Registres des étrangers de Châtelaineau de 1920 à 1932.

<sup>5</sup> Sur les 1993 Maghrébins qui sont arrivés à Châtelaineau entre 1920 et 1932, une vingtaine d'entre-eux ont été comptabilisés plusieurs fois suite à des mouvements d'allers-retours qu'ils effectuaient entre Châtelaineau et d'autres communes belges.

**Figures 2 et 3.** Répartition, par nationalité, des étrangers arrivés annuellement, à Châtelineau, de 1920 à 1932



Source : Registres des étrangers de Châtelineau de 1920 à 1932.

avec 478 personnes. Durant 2 ans, le nombre de Maghrébins à Châtelineau restera très élevé. Mais à partir de 1925, il diminue de moitié et cette chute s'accroît à partir de 1928, pour réduire leur présence à 7 unités en 1932 (Figure 4). Cette diminution constante est liée

de la crise, que le chômage augmente et les voilà indésirables ; que la production augmente et les voilà nécessaires» (Bare, 2004, p. 184).

À partir de 1920, l'immigration maghrébine à Châtelineau est significative. Les Nord-Africains y représentent 12,7 % des étrangers

enregistrés cette année-là. La demande de main-d'œuvre dans le secteur minier et industriel se faisant toujours de plus en plus pressante avec une économie en pleine croissance, le nombre de migrants maghrébins va fortement augmenter au début de cette décennie. En 1923, le nombre d'immigrants maghrébins arrivés à Châtelineau atteint son

à l'essoufflement économique auquel est confrontée la Belgique durant cette période même si, en 1928, l'activité charbonnière atteint encore une production élevée. En 1929, éclate le krach boursier qui sera à l'origine d'une grande récession en Belgique, comme ailleurs dans le monde. De nombreux autochtones et étrangers se

retrouvent au chômage et des arrêtés royaux sont adoptés pour restreindre et contrôler l'immigration étrangère. C'est notamment le cas de l'arrêté royal du 15 décembre 1930 qui «oblige tout étranger à présenter un contrat de travail émanant d'un employeur établi en Belgique et homologué par le ministre de l'Industrie, du Travail et de la Prévoyance sociale» (Loriaux, 2004, p. 5). Sans ce contrat, l'étran-

ger ne peut entrer en Belgique. À partir de ce moment, les Maghrébins vont presque disparaître totalement de la région.

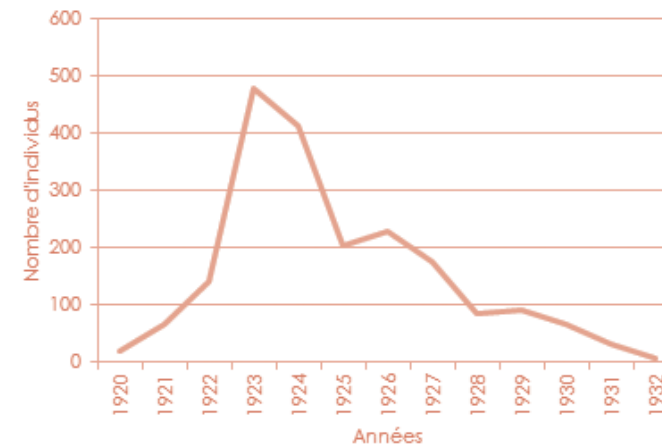
Cette immigration maghrébine à Châtelineau n'est pas répartie de façon homogène entre les différentes nationalités. Ces étrangers proviennent à la fois d'Algérie, du Maroc, de Tunisie et de Tripoli<sup>6</sup>. À l'époque, l'Algérie est une colonie française tandis que le Maroc et la Tunisie sont sous protectorat français. De ce fait, les Marocains et les Tunisiens sont considérés comme étant des protégés français alors que les Algériens, eux, ont la nationalité française.

Alors que les flux migratoires maghrébins de la seconde moitié du 20<sup>ème</sup> siècle concernent majoritairement des populations issues du Maroc, l'immigration nord-africaine à Châtelineau, pendant l'Entre-deux-guerres, est surtout d'origine algérienne. En effet, le nombre d'Algériens (1199) est presque le double du nombre de Marocains (686), dans la localité, au cours de cette période (Figure 5).

Chaque année, sauf en 1929, le nombre d'Algériens est nettement supérieur au nombre de Marocains (Figure 6).

Cette prédominance de l'immigration algérienne sur la marocaine s'explique par le fait que l'immigration maghrébine en Belgique est en grande partie liée à celle qui se produit en France (Bare, 2004). Plus de 80 % des Nord-Africains passent effectivement par la France avant de venir en Belgique<sup>7</sup>. Afin de comprendre cette distribution inégale des migrations nord-africaines en Belgique et notamment à Châtelineau, il est donc nécessaire d'examiner ce qu'il en est du côté français. D'après Elkbir Atouf, docteur en histoire sociale contemporaine, cette prédominance algérienne en France résulte

**Figure 4.** Évolution du nombre d'immigrants maghrébins arrivés à Châtelineau, de 1920 à 1932



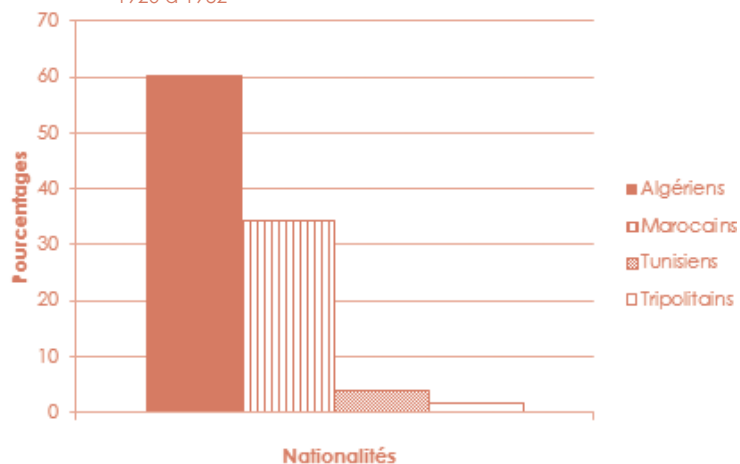
Source : Registres des étrangers de Châtelineau de 1920 à 1932.

<sup>6</sup> Tripoli : Partie N-O de la Lybie actuelle.

<sup>7</sup> Source : Registres des étrangers de Châtelineau de 1920 à 1932.



**Figure 5.** Répartition, par nationalité, des étrangers arrivés annuellement, à Châtelaineau, de 1920 à 1932



Source : Registres des étrangers de Châtelaineau de 1920 à 1932.

Fellah : travailleur agricole.<sup>8</sup>

des liens très étroits qui unissent l'Algérie à la métropole, de la colonisation très intense et plus ancienne (1830) que celle qui unit la France au Maroc (1912). Depuis 1848, le nord de l'Algérie est organisé selon un modèle départemental qui favorise l'intégration de la colonie à la métropole. Par ailleurs, «la destruction et le déracinement des populations algériennes par la violence de la colonisation française sont plus avancés. Autrement dit, le Maroc a été colonisé 82 ans après l'Algérie, connaissant les déplacements massifs et forcés de populations rurales (très tôt, soit presque un siècle avant le Maroc) vers les grandes villes algériennes, ce qui a eu pour consé-

quence, la destruction des cadres spatiaux de l'existence ordinaire des fellahs<sup>8</sup> sans terres» (Atouf, 2009, p. 80). Dans bien des cas, ces individus dépossédés de leur terre n'ont plus, comme solution, qu'à se présenter en tant que travailleurs sur des chantiers de la colonisation afin d'y travailler comme salariés au moment où le Maroc, lui, n'est pas encore sous le protectorat français. Par ce fait même, les Algériens sont également plus nombreux que les Marocains en Belgique puisqu'ils transitent, les uns et les autres, par la France avant d'y arriver.

Les immigrations tunisiennes et tripolitaines, quant à elles, sont très nettement minoritaires. De 1920 à 1932, seulement 77 Tunisiens et 34 Tripolitains arrivent à Châtelaineau. Il en va de même pour l'immigration tunisienne en France qui n'a jamais dépassé plus de 1 500 individus durant l'Entre-deux-guerres (Atouf, 2009, p. 92).

Comme vu précédemment, le nombre d'immigrants maghrébins venus à Châtelaineau entre 1920 et 1932 ne se répartit pas de façon uniforme au cours des années observées. Mais qu'en est-il de leur répartition à l'intérieur même de ces années, au fil des mois ? Les mouvements de populations immigrées obéissent-ils à des phénomènes saisonniers ou sont-ils totalement aléatoires ? C'est la première proposition qui semble se vérifier à Châtelaineau puisque les dates d'arrivée des étrangers maghrébins ne se répartissent pas de manière constante tout au long de l'année. Février est le mois où l'on enregistre le moins d'arrivées d'immigrants maghrébins à

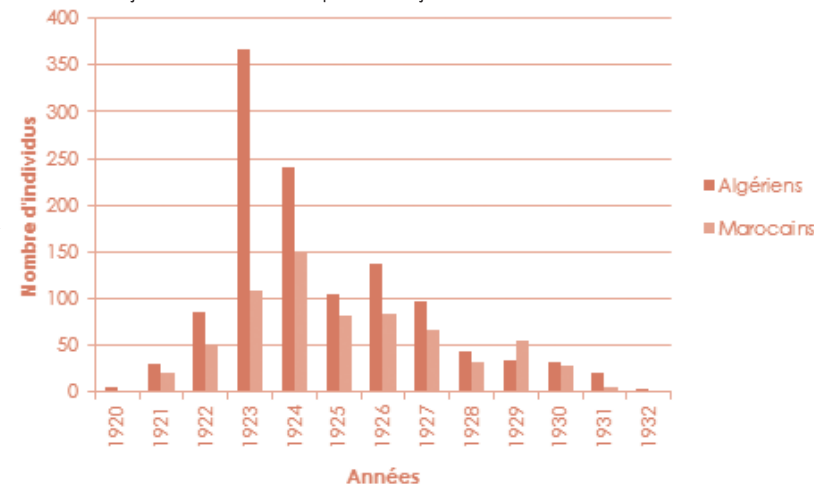
Châtelaineau (6 % de l'ensemble des immigrants maghrébins dans la localité, entre 1920 et 1932), sur l'ensemble des 13 années d'observation, alors que les arrivées de travailleurs nord-africains culminent, en moyenne, en octobre (11,5 % de l'ensemble des Maghrébins venus à Châtelaineau entre 1920 et 1932) (Figure 7).

Un très léger effet de saisonnalité apparaît donc puisque c'est aux mois d'avril, de mai, de juin et d'octobre que la majorité des immigrants arrivent. Qu'il s'agisse des Algériens ou des Marocains, le plus grand nombre d'entre eux arrivent durant cette période, quelle que soit l'année observée. «La mobilité n'est pas seulement rythmée par les besoins du marché du travail industriel, mais également par les contraintes du travail dans les champs» (Lequin, 2006, pp. 301-320). Les immigrants auraient davantage tendance à venir au printemps ou en automne mais pas en été pour pouvoir s'occuper des récoltes céréalières et fruitières dans leur pays d'origine ou en France.

Par ailleurs, les mois de mars, avril et mai sont marqués en 1923 par un afflux considérable d'Algériens. À cette date, sur les 367 Algériens arrivés à Châtelaineau, généralement depuis la France, près de 166 arrivent pendant ces 3 mois. Cette affluence ne se retrouve pas chez les Marocains ni chez les Italiens qui sont, durant cette période, très présents.

En termes de comparaison, les Italiens et les Polonais, également fortement présents durant la période d'observation, ne présentent pas d'effets saisonniers. Les uns comme les autres privilégient certains mois, une année, et d'autre mois, l'année suivante. Pour les immigrants maghrébins, en revanche, le phénomène saisonnier est réellement visible. Ceci s'explique, en partie, par le fait que ces travailleurs sont, généralement, moins qualifiés<sup>9</sup> et qu'ils doivent, de ce fait, se satisfaire de petits boulots ne demandant aucune qualification particulière (travail dans les mines, les champs, etc.). La plupart du temps, ils doivent donc associer les activités industrielles aux

**Figure 6.** Répartition annuelle du nombre d'immigrants algériens et marocains, venus à Châtelaineau, de 1920 à 1932



Source : Registres des étrangers de Châtelaineau de 1920 à 1932.

<sup>9</sup> Cfr. : infra, p. 15.

**Figure 7.** Évolution du nombre d'immigrants maghrébins, par mois d'arrivée, à Châtelineau, de 1920 à 1932. (Eggerickx, Sanderson, 2009, p. 310).



Source : Registres des étrangers de Châtelineau de 1920 à 1932.

## 2.2. Portraits et clichés

Les registres des étrangers renferment un vaste ensemble de données qui permettent d'identifier avec précision les immigrants arrivés à Châtelineau entre 1920 et 1932. Grâce à des variables telles que le sexe, l'état civil, la date de naissance, la date d'arrivée à Châtelineau ou encore la profession, il est possible de dégager le profil-type des ressortissants maghrébins. Sachant que la plupart des informations, publiées dans les revues ouvrières de l'époque telles que la Revue du Travail ou les Rapports des Fédérations Syndicales, évoquent les travailleurs maghrébins de manière critique, négative, voire en exprimant des sentiments xénophobes, cette analyse donne l'occasion de dresser le portrait de ces migrants nord-africains et de les identifier de manière objective. Elle permet également de savoir si ces immigrants maghrébins ressemblent aux ressortissants des autres pays présents au même moment à Châtelineau ou s'ils forment un groupe d'étrangers distinct.

D'après les sources de l'époque, les étrangers venus travailler en Belgique ne sont généralement pas vus d'un très bon œil par les autochtones. «En 1907, on pouvait déjà entendre, lors du Congrès

Syndical Socialiste International de Stuttgart sur l'immigration et l'émigration, un orateur déclarer publiquement qu'il est du devoir de la classe ouvrière organisée... d'empêcher l'importation ou l'exportation de sarrasin» (Bare, 2004, p. 184). Ce terme péjoratif de «sarrasin» employé pour définir les étrangers nord-africains faisait, entre autres, référence à la notion d'envahisseur. Les Nord-Africains n'étaient donc pas les bienvenus pour les Européens.

Dans le Rapport de la Fédération Syndicale du Centre en 1924, on peut lire que «la plupart de ces immigrants sont d'un degré de civilisation de beaucoup inférieur au nôtre» (Jolimont, 1925, p. 63). Ils sont décrits comme dangereux. Le Rapport de la Fédération des Syndicats du bassin de Charleroi rapporte en 1924 : «Il y a chez nous de nombreux Marocains et Algériens, des Italiens, des Polonais, quelques Russes et aussi quelques Congolais. [...] Les Marocains et les Algériens vivent ensemble et souvent dans une promiscuité repoussante. Ils ont des mœurs déplorables. Ils sont toujours sales, mal nettoyyés, mal habillés. Ce sont des individus farouches, surnois, jaloux et traîtres, qui ont toujours le couteau caché quelque part et qui n'hésitent pas à s'en servir dans les bagarres qu'eux-mêmes, le plus souvent provoquent. Les indigènes leur sont absolument hostile» (Jolimont, 1925, p. 63).

Ces immigrants sont donc dépeints comme s'ils étaient des monstres repoussants, dangereux et querelleurs. Aucun doute que leur mode de vie, leurs convictions religieuses, leurs habitudes alimentaires étonnent ou choquent au sein de la population locale. Il ne faut cependant pas exclure que les descriptions de ces travailleurs venus chercher en Europe et en Belgique des conditions de vie plus décentes soient aussi dictées par les craintes des organisations syndicales de voir arriver une concurrence pour les travailleurs autochtones et, qu'à ce titre-là, elles forcent peut-être le trait de la description...

Les Maghrébins, tels qu'ils apparaissent dans les registres des étrangers de Châtelineau de 1920 à 1932, sont uniquement de sexe masculin. C'est une immigration de travail dont le but est de gagner un maximum d'argent en un temps limité. Même les hommes mariés viennent seuls, les femmes et les enfants ne les accompagnent pas. Il n'est pas question pour eux de s'installer à long terme, leur immigration est temporaire. Il n'y a donc aucune immigration familiale maghrébine à Châtelineau durant ces 13 années. «La tradition villageoise interdisait aux épouses de suivre leur mari» (Bare, 2004, p. 193). Le mode de vie traditionnel de ces populations ne permettait pas à une femme de partir seule, en Europe, pour y travailler.

À titre de comparaison, d'après les registres des étrangers de Châtelineau de 1920 à 1932, les immigrants italiens sont, eux, composés à 87 % d'individus de sexe masculin et, les Polonais, à 90 %. Les Italiens viennent plus volontiers que les Polonais avec l'ensemble de leur famille incluant femmes et enfants. Alors que plus de 20 % des immigrants italiens sont des conjoints et des enfants, cette proportion, pour les Polonais, n'atteint pas plus de 11 %.

À Châtelineau, les Maghrébins sont uniquement des chefs de ménage dont 35,4 % sont mariés. Sur le plan du mariage, il existe une nette différence entre les Algériens et les Marocains : 46 % des Algériens sont mariés, alors que seulement 21 % des Marocains le sont aussi. Même si les jeunes immigrés ne peuvent partir pour l'Europe qu'après leur mariage avec une fille du village, permettant ainsi de maintenir le lien avec leurs origines, la plupart des immigrants nord-africains sont célibataires (Bare, 2004, p. 193). Cette prédominance du nombre d'immigrants maghrébins célibataires peut aussi s'expliquer par des facteurs d'ordre historique. «Le Service des travailleurs coloniaux – rattaché au Ministère de la Guerre puis au Ministère de l'Armement, créé au début des années 1915 en France, devait fournir la main-d'œuvre nécessaire aux arsenaux et usines de guerre. Ce recrutement de main-d'œuvre est placé sous le signe militaire, dès le départ, à la différence des migrations européennes, l'immigration nord-africaine paraît vouée à ce déséquilibre poussé jusqu'à l'exclusivité de rassembler des hommes et des hommes jeunes et célibataires» (Bare, 2004, p. 193). Après la guerre, cette main-d'œuvre resta majoritairement en France pour soutenir la reconstruction économique du pays

(Atouf, 2009, p. 74). Et par la suite, une partie d'entre eux sont passés par la Belgique.

La grande majorité des immigrants maghrébins venus à Châtelineau entre 1920 et 1932 sont âgés de 26 à 30 ans (Figure 8). Ce ne sont donc pas des jeunes hommes sortis de l'adolescence. 50 % des immigrants nord-

africains ont, durant cette période, plus de 30 ans. La structure par âge de cette population va légèrement vieillir à travers le temps. En 1923, année pour laquelle le nombre d'immigrants maghrébins arrivés à Châtelineau est le plus important, la majorité des Nord-Africains sont âgés de 25 à 27 ans. 50 % d'entre eux ont moins de 29 ans. À la fin de notre période d'observation, en 1930, la plus grande majorité des Maghrébins venus à Châtelineau sont âgés de 35 ans. 50 % d'entre eux ont plus de 31 ans.

Ce vieillissement de la population maghrébine arrivée à Châtelineau entre 1920 et 1932 peut aussi être mesuré par la moyenne d'âges. Pour les 13 années d'observation, la moyenne d'âges est de 31 ans. Les Algériens et les Marocains ont, tous deux, un âge moyen de 30 ans. Ce sont les Tunisiens et les Tripolitains qui font augmenter de peu la moyenne générale avec un âge moyen de 31 ans.

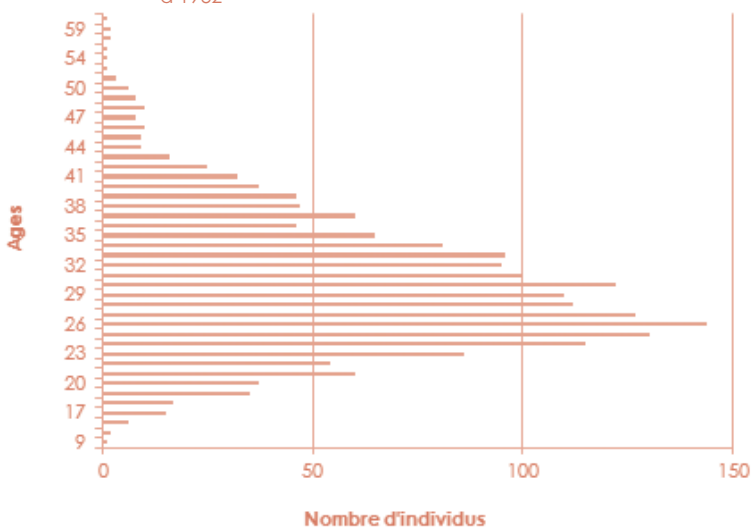
Que ce soit pour les Algériens ou les Marocains, la courbe de l'âge suit la même tendance à travers le temps. Plus on se rapproche des années 30, plus l'âge des immigrants a tendance à s'élever. En 1920, les Algériens et les Marocains ont 28 ans, en moyenne, alors qu'en 1930, cette moyenne atteint 30 ans. Cette légère croissance de l'âge moyen peut-elle s'expliquer par le fait que ce sont des jeunes gens inactifs qui sont davantage tentés par une expérience professionnelle à l'étranger ? Mais leurs aînés semblent, eux aussi, se laisser convaincre par l'attrait de l'immigration au fil des années. D'autre part, cette élévation de l'âge peut aussi s'expliquer par les mouvements d'allers-retours qu'entreprennent les immigrants maghrébins entre Châtelineau et d'autres communes belges<sup>10</sup>. Lorsque les immigrants reviennent une seconde ou une troisième fois à Châtelineau, ils sont inévitablement plus âgés.

Ces faibles écarts entre les âges des immigrants maghrébins s'expliquent par le fait qu'ils ont un profil plus ou moins identique. Ce sont tous des hommes en quête de travail. En revanche, les Italiens et les Polonais, eux, ont des moyennes d'âges un peu moins élevées que celles des maghrébins. Ils ont, respectivement 28 et 27 ans d'âge moyen. Cette légère infériorité de l'âge moyen des Italiens et des Polonais par rapport à celui des Maghrébin est due, en partie, au fait que les Italiens et les Polonais sont parfois accompagnés de leurs enfants.

De manière générale, l'immigrant maghrébin arrivé à Châtelineau entre 1920 et 1932 ne peut se prévaloir d'aucune qualification : «Il était réputé de moindre qualité auprès des ouvriers belges» (Bare, 2004, p. 193). À leur arrivée à Châtelineau, 93,5 % de ces travailleurs se déclarent houilleurs ou mineurs. Les autres sont généralement journaliers. Le plus souvent, les immigrants maghrébins sont présents dans les charbonnages pour effectuer de lourdes tâches. N'ayant aucune formation particulière, ils ne peuvent qu'employer leur force physique. Généralement, les ouvriers belges n'aiment pas travailler en leur compagnie car, en raison de leur manque d'expérience professionnelle, ils peuvent constituer un véritable danger. «En octobre 1923, un conflit éclata dans les mines grisouteuses d'Anderlues dans le Hainaut : un Marocain, ignorant du danger, s'apprêtait à descendre dans la fosse avec des allumettes. Après quelques jours de grèves, le patron accorda aux délégués ouvriers de fouiller les étrangers avant la descente» (Bare, 2004, p. 183). «Les Maghrébins sont là comme une épée de Damoclès suspendue sur la tête de ceux qui travaillent» (Jacquemins, 1938, p. 504). Mais les patrons profitent justement de cette ignorance pour faire travailler les Maghrébins là où les ouvriers belges ne veulent plus aller. Du point de

<sup>10</sup> 12 % des Algériens et 23,7 % des Marocains se réinstallent au moins une 2ème fois dans la commune de Châtelineau après avoir séjourné dans d'autres communes belges.

**Figure 8.**  
Pyramide des âges des immigrants maghrébins venus à Châtelineau, de 1920 à 1932



Source : Registres des étrangers de Châtelineau de 1920 à 1932.

vue patronal, l'ouvrier maghrébin présente toutes les qualités requises car il est assez robuste et est habitué à travailler dans la chaleur. Il est pauvre, pour la plupart du temps illettré, et ne demande que du travail, quelles que soient les conditions (Bare, 2004, p. 183). Ce manque de qualification est également corroboré par le pourcentage d'individus analphabètes. D'après les registres des étrangers de Châtelineau, de 1920 à 1932, seulement 19,8 % des immigrants nord-africains sont capables de signer, ce qui ne constitue pas une preuve suffisante de leur réelle maîtrise de l'écrit. Ce n'est évidemment pas parce qu'ils peuvent signer de leur nom que les intéressés ont une maîtrise suffisante de la lecture et de l'écriture. À titre de comparaison, plus de 85 % des immigrants italiens et polonais ont la capacité de signer.

### 2.3. La fuite des campagnes

Les registres des étrangers de la commune de Châtelineau de 1920 à 1932 mentionnent, dans la rubrique «région du domicile légal à l'étranger», qu'une grande partie des immigrants algériens sont originaires d'Alger. En moyenne, sur les 13 années exploitées, plus de 55 % des Algériens viennent de cette «région». Or, la plupart des villes indiquées comme lieux de provenance, dans la rubrique «localité du domicile légal à l'étranger», ne font pas partie de la région d'Alger mais se situent plutôt en Kabylie. En effet, un peu plus de 10 % des Algériens proviennent de villes comme Akfadou ou Haut Sébaou qui font partie de la région kabyle. Cette contradiction vient du fait que la petite Kabylie est proche d'Alger et qu'elle fait partie, de ce qu'on appelle la grande région de l'Algérois. En outre, 27,6 % des Algériens proviennent de Constantine, ville voisine de la Grande Kabylie et 6 % sont originaires de la ville d'Oran ou de ses environs (Figure 9).

La Kabylie a toujours été une terre d'émigration. Bien avant la colonisation française, les Kabyles émigraient déjà durant de courtes périodes vers les grandes villes du pays pour y trouver du travail. En 1871, la région tombe sous l'autorité française et les terres les plus fertiles sont confisquées par les colons (Hyankova, 2005, p. 6). Les Kabyles qui y vivaient essentiellement de l'agriculture sont alors amenés à quitter la région pour subvenir à leurs besoins. «*Cette surpopulation d'une terre extrêmement morcelée, pauvre, vivant d'une agriculture primitive de montagne, ne laisse qu'une alternative : la faim ou l'émigration*» (Direche Slimani, 1997, p. 48). Une partie de la population va alors se réfugier en Tunisie et d'autres vont partir pour la France. L'immigration vers la France va, au fil du temps devenir de plus en plus importante. «*En 1914, 13 000 Algériens se trouvent en France dont plus de 10 000 originaires de la Grande et de la Petite Kabylie*» (Chaker, 1998, p. 67). Et, en 1923, «*80 000 Algériens dont 84,1 % de Kabyles, vivent en France*» (Direche Slimani, 1997,

p. 54). Cette immigration en France a nécessairement un impact sur l'immigration belge puisque, d'après les registres des étrangers, plus de 76 % des Algériens transitent par la France avant d'arriver à Châtelineau.

Les Marocains, quant à eux, viennent majoritairement de la région du Souss. Au cours des 13 années d'observation, plus de 70 % des immigrants marocains arrivés à Châtelineau proviennent de cette région (Figure 10). Cette zone du Sud-Ouest marocain s'étend de Marrakech au Sahara. Différentes causes sont à l'origine de cette émigration importante de Soussis ou *Chleuh*<sup>11</sup>.

Premièrement, cette région du Maroc est caractérisée par des conditions climatiques extrêmement difficiles, propices à l'exode rural. Les pluies y sont rares, le vent y est desséchant et les populations doivent souvent faire face à des invasions acridiennes qui dévorent tout sur leur passage.

Deuxièmement, lors de la colonisation française, en 1912, plus de 10 % des terres ont été confisquées par les colons. «*Des moyens militaires importants furent employés pour contrer la résistance populaire : incendie des récoltes, destruction des agadir<sup>12</sup> et des équipements hydrauliques, interdiction aux troupeaux d'emprunter certains parcours. Avant 1945, 45 000 hectares furent ouverts à la colonisation, dont 25 000 furent transformés en fermes par les colons ; alors que les possibilités agraires étaient limitées*» (Bare, 2004, p. 193).

Et troisièmement, divers incitatifs législatifs ont poussé les Marocains de la région à partir. «*Le 23 mars 1918, une directive de la Résistance générale du protectorat français fit du sud marocain la seule zone*

**Figure 9.** Répartition des immigrants algériens à Châtelineau, selon leur région d'origine, de 1920 à 1932

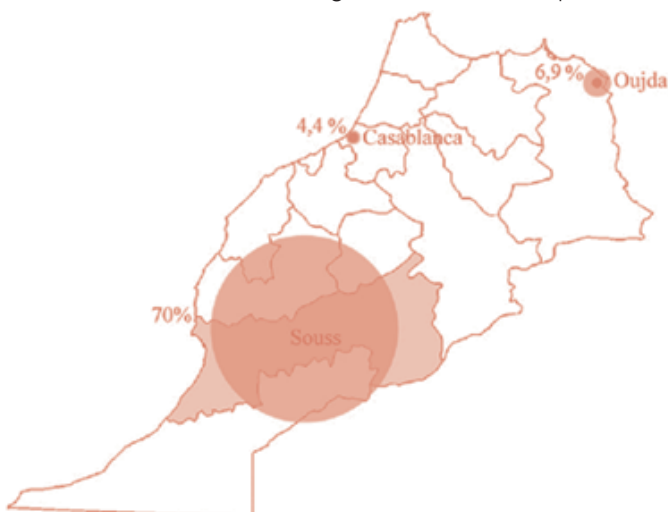


Source : Registres des étrangers de Châtelineau de 1920 à 1932.

<sup>11</sup> Soussi ou Chleuh : habitant du Souss.

<sup>12</sup> Agadir : grenier pour y stocker les récoltes.

**Figure 10.**  
Répartition des immigrants marocains à Châtelineau, selon leur région d'origine, de 1920 à 1932



Source : Registres des étrangers de Châtelineau de 1920 à 1932.

de recrutement des travailleurs coloniaux» (Cegarra, 1999, p. 37). Le but de cette législation était, d'une part, de fournir de la main-d'œuvre sans pour autant appauvrir le Maroc agricole et, d'autre part, «d'affaiblir la résistance au protectorat des tribus du sud du Maroc» (Bare, 2004, p. 181). Face à cet appauvrissement généralisé de la région, les Soussis n'ont pas eu d'autres choix que de migrer pour améliorer leurs conditions de vie.

Les Marocains venus à Châtelineau, entre 1920 et 1932, qui ne proviennent pas de la région du Souss, sont, pour la plupart, originaires d'Oujda (6,9 %) ou de Casablanca (4,4 %).

Les causes de l'immigration maghrébine sont importantes, complexes et relativement similaires entre les différentes nationalités. En effet, cette immigration est essentiellement due, pour l'ensemble des pays, à des conditions de vie extrêmement

difficiles, liées à la colonisation mais aussi au contexte géographique et climatique relativement capricieux.

D'après Elkbir Atouf (2009), les considérations démographiques ne sont pas suffisantes pour expliquer le phénomène migratoire, puisque la densité de la région du Souss est relativement faible (10 à 30 habitants par km<sup>2</sup>), comparée à celle de la Kabylie. En revanche, «la paupérisation continue, la destruction des infrastructures liées à la violence militaire pour disloquer et briser la résistance des régions, ont joué un rôle primordial pour spécialiser voire institutionnaliser les premières vagues migratoires» (Atouf, 2009, p. 115). En outre, des facteurs socio-psychologiques sur les candidats à l'émigration vont également jouer un rôle important dans le déclenchement des migrations, «développant une sorte de climat favorable gagnant de proche en proche, et agissant sur des éléments de populations qui n'ont pas encore été touchés» (Montagne, 1950-1951). Ces facteurs socio-psychologiques sont le résultat de causes diverses mais ils ont généralement un lien avec la faim et la misère. «Pour qu'ils se mettent en branle, deux choses sont nécessaires : la conscience de leur misère devenue insupportable, la représentation vive d'une existence heureuse et sûre, sous d'autres climats» (Michel, 1956). Ces considérations illustrent l'effet «push-pull» auquel participent les immigrants. En plus d'être poussés à partir, par des conditions de

vie précaires ou miséreuses dans leur pays d'origine (effet push), les immigrants sont aussi attirés par des conditions de vie plus alléchantes ailleurs (effet pull). L'émigration est stimulée par ces deux éléments.

Par ailleurs, l'immigration s'inscrit également dans un système de réseaux. Ces réseaux permettent aux migrants, d'une part, d'être en relation les uns avec les autres, à la fois dans le pays d'origine, mais aussi dans le pays de destination et, d'autre part, d'échanger diverses informations indispensables au voyage, pour les formalités, etc. Ces réseaux motivent et facilitent la prise de décision du nouveau migrant à partir et à s'installer ailleurs. Les réseaux participent à l'amplification du phénomène migratoire. Tout départ devient une nouvelle ressource pour les individus qui partiront plus tard.

## 2.4. Du Maghreb à Châtelineau : les parcours migratoires

Lorsque les Maghrébins décident de quitter leur pays, deux possibilités s'offrent à eux. La première consiste à agir en toute transparence avec l'accord des autorités officielles du pays, mais cette démarche n'aboutit que très rarement, car de nombreuses mesures législatives établies par l'administration française sont mises en place afin d'éviter un exode de main-d'œuvre trop important. La seconde formule, la plus fréquente, est clandestine. Elle se déroule à l'insu ou non de l'administration coloniale française qui préfère, dans ce cas, fermer les yeux (Ray, 1937, p. 263).

Lorsqu'il a pris sa décision de partir, le migrant doit se rendre dans une agence de migration clandestine qui lui indique les démarches à suivre et les papiers à obtenir. Il doit ensuite se rendre au bureau des Affaires indigènes de son village ou de sa commune pour obtenir une autorisation de départ vers une des grandes villes du pays. La plupart du temps, un problème personnel ou de santé est évoqué afin d'acquiescer les autorisations (Ray, 1937, p. 137). Mais les immigrants ne sont pas à l'abri de tout danger en voyageant clandestinement. De nombreux accidents peuvent arriver comme c'est le cas à Marseille, en 1926, où l'on retrouve un bateau dont les cales sont pleines de Maghrébins asphyxiés (Bare, 2004, p. 182).

Les registres des étrangers permettent de déterminer quelles sont les stratégies migratoires empruntées par les immigrants. D'après la typologie établie par T. Eggerickx et J.-P. Sanderson (2007), 4 types de parcours sont possibles.

Pour les identifier, différentes variables se trouvant dans les registres des étrangers doivent être combinées. Considérons que :

- le pays de résidence à la naissance = A ;
- le pays de résidence avant l'arrivée en Belgique = B ;
- la différence entre la date d'arrivée en Belgique et la date d'arrivée à Châtelineau = C.

La combinaison de ces trois variables permet de mettre en évidence les différents types de parcours migratoires effectués par les migrants qui sont venus à Châtelineau de 1920 à 1932 :

- 1 = Migration directe → A = B et C = 0.

Il n'y a pas de migration antérieure à l'étranger, c'est-à-dire que le lieu de naissance est aussi celui de la dernière résidence à l'étranger. Et il n'y a pas de migration en Belgique avant d'arriver dans la commune de Châtelineau.

- 2 = Migration directe depuis l'étranger mais indirecte en Belgique → A = B et C ≠ 0.

Il n'y a pas de migration antérieure à l'étranger, mais il y en a une en Belgique. Après son arrivée en Belgique, le migrant passe par d'autres communes avant d'arriver à Châtelineau.

- 3 = Migration indirecte depuis l'étranger mais directe en Belgique → A ≠ B et C = 0.

Il y a une migration à l'étranger, c'est-à-dire que le lieu de naissance n'est pas celui de la dernière résidence à l'étranger. Et il n'y a pas de migration en Belgique avant d'arriver à Châtelineau.

- 4 = Migration indirecte au total → A ≠ B et C ≠ 0.

Il y a une migration antérieure à l'étranger et une migration antérieure en Belgique.

À la lumière de cette typologie, les immigrations maghrébines à Châtelineau, de 1920 à 1932, sont généralement indirectes (84,3 %). 46,9 % des Maghrébins ont un parcours migratoire de type 3. C'est-à-dire qu'ils ont vécu à l'étranger avant d'arriver en Belgique mais, à leur arrivée sur le sol belge, ils se rendent directement à Châtelineau sans passer par d'autres communes. Et 37,5 % d'entre eux ont un parcours migratoire de type 4 : ils voyagent d'abord à l'étranger et en Belgique avant d'aboutir à Châtelineau. Selon les sources exploitées, seulement 15,6 % (type 1 et type 2) des migrants viennent directement d'Afrique du nord sans passer par d'autres pays avant d'arriver en Belgique (Figure 11).

Il existe une nette différence entre la stratégie migratoire des Algériens et celle des Marocains. Les Algériens sont plus nombreux (63 %) à venir directement à Châtelineau alors que les Marocains ont tendance à passer par d'autres communes belges avant d'y arriver (53,9 %).

Pour la plupart des années d'observation où le nombre d'immigrants algériens est significatif, c'est-à-dire de 1921 à 1930, la majorité de ces étrangers ont un parcours migratoire de type 3 (migration à l'étranger mais pas en Belgique) sauf en 1921 et en 1928, où la ma-

ajorité des immigrants algériens passent par une ou plusieurs autres communes belges avant d'arriver à Châtelineau.

Les immigrants marocains, eux, ont, pour les années où leur nombre est significatif, c'est-à-dire entre 1921 et 1930, davantage tendance à immigrer à la fois à l'étranger mais aussi en Belgique avant d'arriver dans la commune de Châtelineau. Il n'y a qu'en 1923, 1926 et 1927, que les Marocains suivent majoritairement un parcours migratoire de type 3.

Cette prédominance des migrations indirectes pour les Maghrébins est associée au fait que la majorité des immigrants d'Afrique du Nord passent par la France avant d'arriver en Belgique.

Sur notre période d'observation, plus de 76 % des Algériens et 84 % des Marocains ont séjourné en France avant de venir en Belgique.

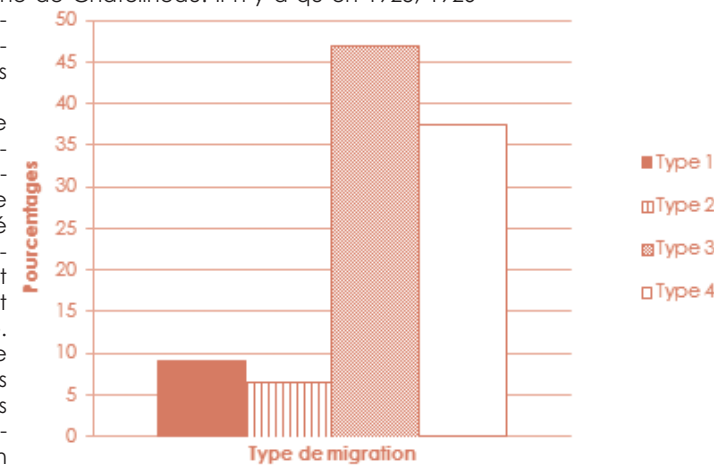
En fait, «l'immigration maghrébine en Belgique ne serait que le prolongement d'un flux migratoire vers la France» (Attar, 1992, p. 291). Ce passage vers la Belgique s'effectue généralement parce qu'ils y connaissent des compatriotes ou parce qu'ils y sont recrutés<sup>13</sup>.

En France, les Maghrébins s'installent dans les régions où les activités industrielles sont les plus développées. C'est ainsi que les Algériens privilégient les départements du Nord, du Pas-de-Calais et la région parisienne. D'après les registres des étrangers de Châtelineau, de 1920 à 1932, 33,8 % des Algériens qui ont séjourné en France avant d'aller à Châtelineau sont passés par le département du Nord, 22,3 % par la région de Paris et 7,6 % par le Pas-de-Calais (Figure 12).

Les Marocains qui sont passés en France avant d'arriver à Châtelineau privilégient, eux aussi, la région parisienne et le département du Nord puisque plus de 21 % transitent par chacune de ces régions. Mais à partir de 1924, ils s'installent, également, dans la Loire (19,3%) (Figure 13).

À la fin de la Première Guerre mondiale, Paris est devenu un centre attractif important pour les étrangers en quête de travail. Le nombre d'entreprises y est élevé et la région est toujours en déficit de main-d'œuvre. «En 1924, on note la présence de 40 000 Nord-Africains dans la région parisienne» (Atouf, 2009, p. 91). En 1927, le Lt. Colonel Justinard entreprend une enquête sur «Les Chleuhs de la

**Figure 11.** Répartition des immigrants maghrébins à Châtelineau, selon le type de migration, de 1920 à 1932

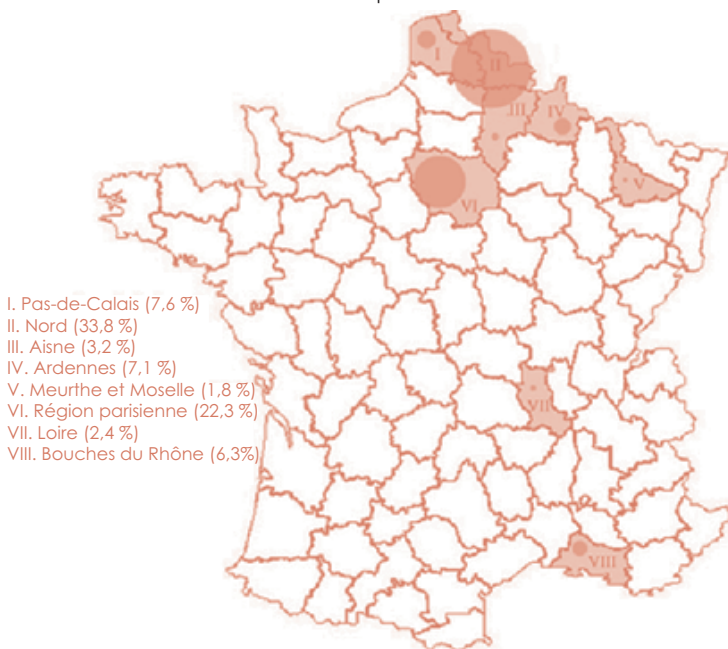


Source : Registres des étrangers de Châtelineau de 1920 à 1932.

<sup>13</sup> Voir infra : p 22.

Source : Registres des étrangers de Châtelineau de 1920 à 1932.

**Figure 12.**  
Répartition des immigrants algériens ayant séjourné en France, avant leur arrivée à Châtelineau, entre 1920 à 1932 (soit 912 personnes)



Source : Registres des étrangers de Châtelineau de 1920 à 1932.

banlieue de Paris». D'après lui, la majorité des Marocains seraient installés au nord de Paris<sup>14</sup>.

Les départements du Nord et du Pas-de-Calais sont caractérisés par leurs industries minières. Les patrons y font généralement appel aux Polonais qui ont une véritable expérience de la mine. Mais un grand nombre de Maghrébins y sont également employés en tant que «*terrassiers, coupeurs, aide chauffeurs et conducteurs de chevaux au fond*» (Atouf, 2009, p. 90).

Par contre, les mines de la Loire, qui ont peu de moyens financiers et dont les conditions d'exploitation sont extrêmement difficiles font très souvent appel à la main-d'œuvre marocaine qui leur coûte moins cher que les autochtones.

Généralement, le recrutement s'effectue dans les charbonnages français, par des agents belges envoyés par les employeurs et qui perçoivent une prime par embauche. Les Maghrébins se laissent facilement séduire par des conditions de salaires et de travail alléchantes et ne se font pas longtemps prier pour venir jusqu'en Belgique. À l'époque, pourtant, la législation française a établi des réglementations afin d'interdire l'exportation de main-

d'œuvre maghrébine vers la Belgique. Mais ces recrutements se font la plupart du temps dans la clandestinité (Loriaux, 2004, p. 3). Du côté belge, les réglementations en matière de recrutement de main-d'œuvre étrangère sont assez rudimentaires. Une seule circulaire du ministre de l'Industrie et du Travail est établie le 27 septembre 1924. «*Les travailleurs étrangers ne doivent être admis en Belgique que comme main-d'œuvre d'appoint quand la nécessité de leur concours a été dûment établie*» (Van Maldere, 1925, p. 16) stipule le texte. Or, cette réglementation n'est pas toujours respectée. Les patrons engagent sans cesse de nouveaux travailleurs étrangers qui leur coûtent beaucoup moins cher et qui ne rechignent pas à

la tâche. De plus, le patronat fait parfois appel à cette main-d'œuvre étrangère pour qu'elle joue un rôle de supplanteurs. «*Lors d'une grève de mineur à Eysden, n'a-t-on pas vu les patrons faire appel à la main-d'œuvre étrangère pour vaincre les grévistes*» (Van Maldere, 1925, p. 16) ?

De ce fait, les législations en matière de passeports et de visas ne sont pas toujours respectées. Considérés comme des sujets français, les Algériens ne sont pas obligés d'être en possession d'un passeport. Plus de 51 % d'entre eux sont d'ailleurs référés, dans les registres des étrangers, comme étant de nationalité française<sup>15</sup>.

Les immigrants marocains sont, eux, obligés de posséder ce document. Or, d'après les registres des étrangers, seulement 6 % d'entre eux en possèdent un. La majorité des travailleurs marocains arrivent à Châtelineau en ne disposant que d'une carte d'identité délivrée

au Maroc ou en France, d'un extrait de naissance ou d'un extrait du registre d'immatriculation délivré, lui aussi, en France.

À leur arrivée sur le sol de la Belgique, les Maghrébins ne se dirigent pas tous, directement,

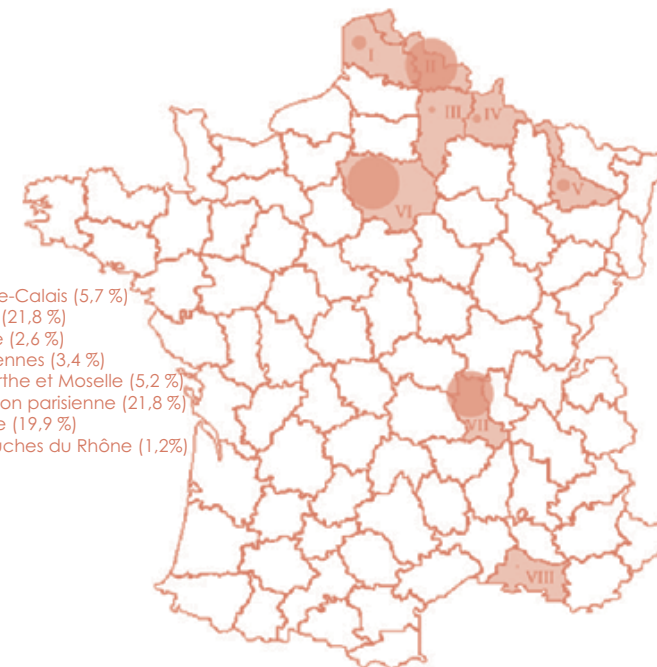
vers Châtelineau. D'après les registres des étrangers de cette commune, entre 1920

et 1932, 43,9 % d'entre eux transitent par d'autres localités au préalable. Certains vont même jusqu'à passer dans six communes différentes avant d'arriver à Châtelineau.

Les Marocains (53,3 % d'entre eux) sont plus nombreux que les Algériens (36,8 % d'entre eux) à passer par, au moins, une autre commune avant Châtelineau. Ils séjournent par ailleurs dans un plus grand nombre de communes que les autres Nord-Africains. En moyenne, 14,9 % des Marocains séjournent dans au moins trois communes alors que, seulement 4,6 % des Algériens le font avant d'arriver à Châtelineau (Figure 14).

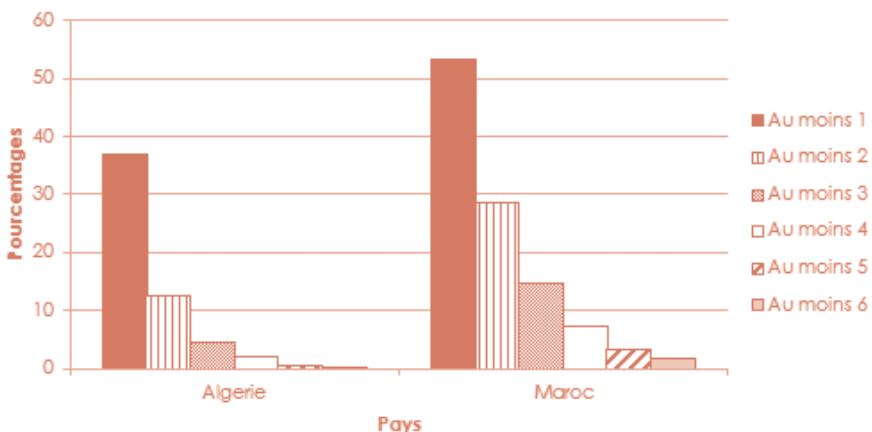
<sup>15</sup> Dans les registres des étrangers, ils ont été identifiés comme Algériens grâce à leur lieu de naissance et le lieu de leur domicile légal.

**Figure 13.**  
Répartition des immigrants marocains ayant séjourné en France, avant leur arrivée à Châtelineau, entre 1920 à 1932 (soit 576 personnes)



Source : Registres des étrangers de Châtelineau de 1920 à 1932.

**Figure 14.** Répartition des immigrants algériens et marocains suivant le nombre de communes de résidence visitées, avant d'arriver à Châtelaineau, de 1920 à 1932



Source : Registres des étrangers de Châtelaineau de 1920 à 1932.

Cette variation du nombre de communes visitées, entre les Algériens et les Marocains, a aussi un impact sur la durée du séjour en Belgique, avant d'arriver à Châtelaineau. Les Marocains restent en moyenne 17 mois en Belgique avant de s'installer à Châtelaineau contre 12 mois pour les Algériens. Les communes les plus fréquentées par les Algériens sont, par ordre d'importance, celles de Châtelet, Pont-de-Loup, Farciennes, Gilly, Liège et Charleroi (Figure 15). Les Marocains, quant à eux,

ont d'avantage tendance à s'installer à Gilly, Courcelles, Châtelet, Liège, Couillet et Charleroi (également par ordre d'importance) (Figure 16).

Les registres des étrangers nous indiquent par ailleurs qu'un grand nombre d'immigrants maghrébins voyagent seuls depuis l'Afrique du nord jusqu'à Châtelaineau. En moyenne, seulement 26,8 % des immigrants nord-africains arrivent en groupe. Sont considérés comme immigrants groupés ceux qui, dans les registres des étrangers, ont la même région de domicile à l'étranger, la même dernière région de résidence avant d'arriver en Belgique, la même date d'entrée (exprimée en jour-mois-année) en Belgique ainsi que la même date d'entrée (exprimée en jour-mois-année) dans la commune de Châtelaineau. Le fait que certains immigrants arrivent en groupe à Châtelaineau renforce l'idée de réseaux au sein de la migration et affirme le fait qu'il y ait des rabatteurs venus chercher les Maghrébins dans leurs pays d'origine ou en France.

**Figure 15.** Répartition des immigrants algériens ayant séjourné dans l'arrondissement de Charleroi, avant leur arrivée à Châtelaineau, de 1920 à 1932 (soit 364 personnes)



**Figure 16.** Répartition des immigrants marocains ayant séjourné dans l'arrondissement de Charleroi, avant leur arrivée à Châtelaineau, de 1920 à 1932 (soit 301 personnes)



Sources : Registres des étrangers de Châtelaineau de 1920 à 1932.



## 2.5. La vie à Châtelaineau

Même si la majorité des Maghrébins arrivent individuellement à Châtelaineau, entre 1920 et 1932, ils ont tendance à se rapprocher de leurs compatriotes lorsqu'ils s'installent dans la commune. Quelles que soient les années, les registres des étrangers signalent que la majorité des Algériens séjournent à la rue de la Station (30 %) et de la rue du Calvaire (18,3 %) qui, depuis la fusion des communes en 1977, s'appelle rue Jules des Essarts. Ils sont également présents à la rue de Gilly, mais dans une moindre mesure (11,6 %).

Les Marocains sont, pour leur part, majoritairement installés à la rue de Gilly (22,1 %) et à la rue des Ateliers (16,6 %). On les retrouve également, surtout à partir de 1925, dans la rue Trieu Kaisin, la rue du Calvaire et la rue des Charbonnages.

Lorsque les Maghrébins et les autres étrangers arrivent en Belgique, ils ne se fondent que très rarement à la population autochtone. Ils forment des petits groupes au sein desquels ils reproduisent leurs habitudes de vie. «Un rapport syndical signalait en 1925 : il s'établit rarement une intimité entre travailleurs indigènes et étrangers, ce qu'explique la différence des langues et des mœurs» (Bare, 2004, p. 187). Ce repli identitaire est renforcé par la méconnaissance de la langue française. La plupart des travailleurs nord-africains s'expriment en arabe ou dans un dialecte. «Les fonctionnaires communaux avaient souvent des difficultés à saisir les informations et le signalaient sur des fiches signalétiques du nouvel arrivé : Impossible de comprendre ses réponses» (Bare, 2004, p. 187). Leur appartenance à la religion musulmane ainsi qu'à certaines pratiques culturelles et alimentaires influence par ailleurs fortement leur mode de vie qui se différencie de celui des autochtones (Bara, 2004, p. 193).

En règle générale, il n'y a pas d'élément comparatif entre les conditions de vie des maghrébins et celles des autres populations immigrées. Mais l'absence de qualification et les conditions de travail particulièrement pénibles qui sont réservées aux populations nord-africaines ne favorisent pas des conditions d'accueil et de logement satisfaisantes.

Les immigrants maghrébins vivent pour la plupart du temps dans des chambres ou des dortoirs appelés «garnis» qu'ils louent à des propriétaires peu scrupuleux. Leurs conditions de vie sont peu hygiéniques et dépourvues de tout confort. «Enfermés dans ces taudis, ils ne pouvaient acheter ni linge, ni vêtement, ni nourriture ailleurs qu'au propriétaire qui percevait leur salaire et leur remettait après y avoir prélevé loyer et autres frais» (Bare, 2004, p. 187). D'après P. Van Maldere, rédacteur du Mouvement Social Belge, «Quatre hommes au minimum peuvent occuper ces taudis, où il n'y a même pas de pavement [...] Dans certains trous, il y a même 6 à 7 hommes pour deux lits. Ils appartiennent à des équipes de travailleurs différentes et peuvent ainsi occuper tour à tour les mêmes lits» (Van Maldere, 1925, p. 33). Malheureusement, les immigrants n'osent pas se plaindre par crainte de se faire expulser. Il faut attendre que 4 Maro-

cains meurent d'asphyxie, en 1925, à Châtelet, dans un taudis mal aéré, pour que se mette en place, par la Commission syndicale<sup>16</sup>, un Congrès extraordinaire sur les conditions de logement des immigrants. Lors de ce Congrès, la Commission réclame au patronat de ne pas engager de main-d'œuvre étrangère s'il n'est pas en mesure de leur garantir des conditions de travail et de salaires égales à celles des autochtones et de leur fournir un logement décent (Coenen, 1994, p. 77).

En fait, la Belgique ne s'attendait pas à un afflux si important d'immigrants et n'a donc pas mis en place des infrastructures adéquates afin de les accueillir convenablement.

Comme déjà mentionné plus haut, les conditions de travail des immigrants nord-africains sont extrêmement pénibles et périlleuses. On peut lire dans le *Rapport de la Fédération des Syndicats de la Province de Liège* que «les travaux qu'on leur confie sont durs et rebutants. Ils acceptent aisément d'effectuer des heures supplémentaires et de travailler le dimanche»<sup>17</sup>.

De plus, leurs salaires sont moins élevés que ceux des ouvriers belges. «La plupart des étrangers gagnent 21 à 25 francs par jour, alors que les Belges gagnent 28 à 30 francs pour la même besogne. Même lorsqu'il se trouve un ouvrier qualifié parmi les étrangers, il gagne 5 à 6 francs par jour en moins qu'un Belge» (Van Maldere, 1925, p. 70). Moins bien payés, ils acceptent d'autant plus d'effectuer des heures supplémentaires. Les ouvriers étrangers deviennent ainsi de véritables concurrents pour les ouvriers belges qui sont dans l'obligation de respecter la loi des huit heures et la semaine des 48 heures.

À l'époque, les organisations syndicales sont très présentes dans l'industrie minière. Elles veillent notamment à la protection des travailleurs étrangers contre toute exploitation. Mais, dans l'ensemble, les Maghrébins n'adhèrent pas à ces organisations, de peur de se faire expulser. Il s'avère cependant que les immigrants algériens se mobilisent plus que les Marocains. L'explication de ce phénomène est historique. Lors de la colonisation française, les leaders du mouvement national, au Maroc, ne s'adressaient qu'aux populations citadines. Les populations rurales étaient très peu concernées par ces mouvements et n'avaient donc pas l'habitude de s'affilier à diverses organisations de défense. Les Algériens, eux, vivaient dans une société extrêmement déstructurée par le colonialisme ce qui les avait habitués à se mobiliser activement contre les autorités françaises. Par ailleurs, la plupart des travailleurs algériens venaient de Kabylie ou d'Alger, des régions qui ont davantage été scolarisées. Dès 1885, une loi sur l'obligation scolaire était imposée en Kabylie ce qui allait favoriser l'apprentissage du français (Bare, 2004, p. 196).

Malgré cela, les taux d'adhésion des Maghrébins aux organisations et mouvements sociaux sont en général très faibles. Outre ces explications d'ordre historique et linguistique, le phénomène est accentué par l'extrême mobilité de ces populations et par les pressions exercées par le patronat.

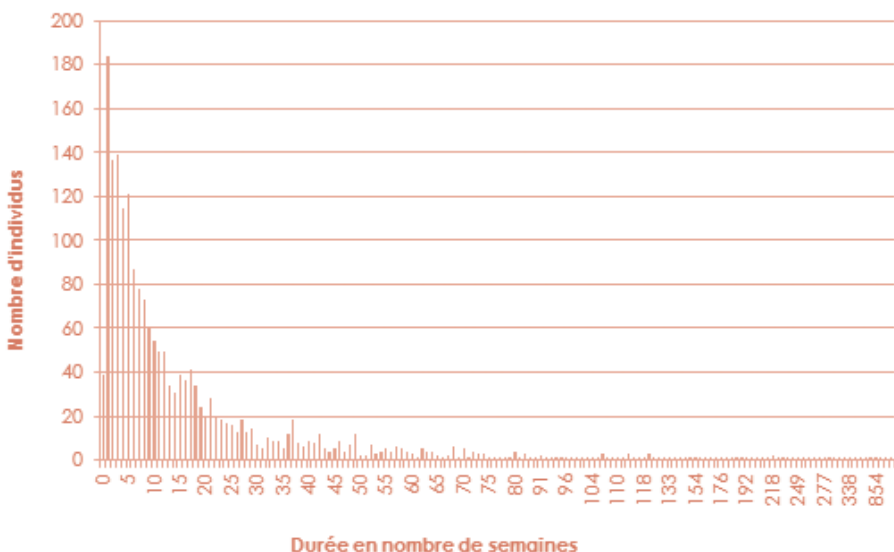
<sup>16</sup> La Commission syndicale est créée en 1898 et est chargée d'organiser les différentes activités syndicales au sein du pilier socialiste.

<sup>17</sup> Rapport de la Fédération Syndicale du Centre : novembre 1924. *Les Cahiers de la Commission Syndicale de Belgique*, n° 8, mai 1925, p. 70.

Les premiers immigrants maghrébins de l'Entre-deux-guerres se caractérisent par une grande mobilité. Leur but premier n'est pas de s'installer mais de gagner un maximum d'argent en un temps réduit. Cette mobilité se mesure notamment au nombre des communes visitées avant de s'installer à Châtelineau mais également à la durée de séjour dans cette dernière commune.

D'après les registres des étrangers de Châtelineau, de 1920 à 1932, 50 % des immigrants nord-africains restent moins de 8 semaines dans la commune (Figure 17). Cette volatilité est accentuée par l'inexistence de toute attache familiale. Après un an de séjour à Châtelineau, les effectifs se réduisent très fortement.

**Figure 17.**  
Durée de résidence  
(en semaines) des immigrants maghrébins,  
à Châtelineau, de  
1920 à 1932



Source : Registres des étrangers de Châtelineau de 1920 à 1932.

Les Algériens ont tendance à séjourner un peu moins longtemps dans la commune que les Marocains. En effet, sur les treize années d'observations, les Algériens restent en moyenne 5,4 mois à Châtelineau et les Marocains y séjournent 6,5 mois. L'évolution du temps passé à Châtelineau pour les immigrants algériens et marocains varie fortement d'une année à l'autre. Aucune tendance manifeste ne peut vraiment être dégagée.

Comparativement, Polonais et Italiens s'installent dans la commune pour de plus longues périodes. Mais ceux-ci viennent plus fréquemment en famille et, de ce fait, sont moins enclins à bouger. Les Polonais restent, en moyenne, un peu moins de 12 mois et les Italiens, quant à eux, résident, en moyenne, 17,5 mois à Châtelineau.

La mobilité des travailleurs nord-africains est également observée par les mouvements d'allers-retours que ces derniers effectuent entre Châtelineau et d'autres communes belges. Les mouvements de

va-et-vient sont visibles dans les registres des étrangers car les migrants signalent s'ils sont déjà venus dans la commune au préalable et à quel moment.

Sur l'ensemble des immigrants maghrébins arrivés à Châtelineau entre 1920 et 1932, 4,8 % ont déjà séjourné en Belgique auparavant. Ceux-ci sont ensuite retournés en France ou en Afrique du nord pour revenir plus tard, à Châtelineau, à la fin des années 20. Sur cette proportion de Nord-Africains, plus de 59 % ont déjà résidé à Châtelineau.

Lorsque les travailleurs maghrébins quittent la commune de Châtelineau, c'est le plus souvent pour se rendre dans une commune voisine. 54,2 % des Algériens quittent Châtelineau pour se rendre, la plupart du temps, (par ordre d'importance) à Châtelet, Pont-de-Loup, Gilly, Farciennes ou Charleroi. Les Marocains, quant à eux, sont 68 % à quitter Châtelineau pour une autre commune de Belgique. Ils vont, majoritairement, (par ordre d'importance) à Gilly, Châtelet, Fleurus, Charleroi et Farciennes. C'est une migration de proximité. Dans la plupart des cas, les immigrants ne vont pas dans une commune dans laquelle ils sont déjà allés auparavant. Seulement 11,3 % d'entre eux retournent dans une commune déjà visitée antérieurement.

Lorsqu'ils ne quittent pas Châtelineau pour une autre commune de Belgique, les travailleurs nord-africains retournent soit en France, soit dans leur pays natal, au Maghreb. Dans la majorité des cas, ils vont en France (25,8 % des Algériens et 16,6 % des Marocains). Ce taux plus élevé pour les Algériens reflète l'étroite relation existant entre la France et sa colonie. À partir des années 1929, le taux d'immigrants maghrébins qui retournent dans leur pays va légèrement augmenter. Avec les effets de la crise économique, les travailleurs nord-africains sont moins attendus en Belgique, quelle que soit la commune.

Après leur départ, certains Maghrébins reviennent, par la suite, à Châtelineau. 12 % des Algériens ainsi que 23,7 % des Marocains se réinstallent au moins une deuxième fois dans la commune.

En règle générale, la majorité des immigrants maghrébins ne font pas souche en Belgique. Ce n'est pas le but recherché en arrivant et les conditions de vie rencontrées sur place ne les y encouragent pas. Des éléments tels que la xénophobie et l'hostilité des autochtones, l'inadaptation au pays, les maladies, les mauvaises infrastructures d'accueil, les législations très strictes ou encore le chômage les confortent dans cette décision. Cependant, d'après les déclarations dans les registres, même si cela reste exceptionnel, certains s'installent définitivement. D'après les registres des étrangers de Châtelineau, de 1920 à 1932, 5 Maghrébins se sont même mariés avec une Belge avant de s'établir en Belgique.

### 3. Conclusion

Il y a peu de liens communs entre l'immigration maghrébine, bien connue en Belgique, et dont les origines remontent essentiellement au début des années 1960, et les premiers flux migratoires issus d'Algérie, du Maroc et, dans une moindre mesure de Tunisie et de Tripolitaine. Dans les deux cas, ce sont des personnes à la recherche de travail et issues du même espace géographique qui arrivent dans notre pays. Mais la comparaison s'arrête plus ou moins là. Entre les immigrés maghrébins de l'Entre-deux-guerres et ceux de la seconde moitié du 20<sup>ème</sup> siècle, les parcours et les stratégies migratoires sont totalement différents.

Les Maghrébins observés à Châtelineau entre 1920 et 1932 constituent une entité particulière au sein de la population issue de l'immigration.

Alors que d'autres étrangers, tels que les Italiens et les Polonais, sont parfois accompagnés de femmes et enfants, les ressortissants nord-africains viennent toujours seuls, avec peu de perspectives de regroupements familiaux. Leur présence en Belgique répond à un objectif très simple : gagner de l'argent, par leur travail, aussi rapidement que possible, avant de quitter les lieux. Ils n'ont aucune attache familiale sur place, ce qui accentue leur instabilité et leur mobilité.

Les 1993 travailleurs maghrébins recensés à Châtelineau à cette époque sont quasi exclusivement embauchés dans le secteur minier. Ils n'ont, pour la plupart, aucune qualification ; ils mettent leur force de travail à disposition du patronat local qui les emploie souvent pour les tâches les plus pénibles, boudées par le monde ouvrier belge, et pour des rémunérations inférieures à celles des travailleurs autochtones. Ces ouvriers peu exigeants, souvent mal perçus par la population de nos régions et par les représentants du monde syndical, constituent néanmoins une concurrence étrangère sur le marché de l'emploi puisqu'ils représentent une main-d'œuvre disponible et peu onéreuse, surtout lorsque la conjoncture se fait moins favorable, par exemple, au cours de la grande récession qui suit le krach de 1929.

Généralement issus du monde paysan dans leur région d'origine, ces immigrés peuvent alterner des périodes de travail dans la mine, en Belgique, avec des activités dans le secteur agricole, chez eux ou ailleurs, selon le rythme des saisons. La durée médiane de leur séjour sur le sol de Châtelineau avoisine les huit semaines. Mais leur instabilité, en fonction de l'offre de travail, est également liée à leurs déplacements constants entre diverses communes voisines, entre différentes villes belges ou avec la France, pays par lequel la plupart d'entre eux ont transité. La présence maghrébine dans notre pays peut d'ailleurs être qualifiée d'immigration indirecte, puisque la quasi-totalité de cette population étrangère a séjourné en France, la puissance coloniale du nord de l'Afrique, avant d'arriver

dans la région de Charleroi. Le phénomène est à ce point évident qu'il n'est pas faux de considérer l'immigration maghrébine en Belgique comme le prolongement de l'immigration maghrébine en France.

Comme pour les travailleurs venus d'autres contrées étrangères, les flux migratoires maghrébins dépendent à la fois de facteurs structurels et conjoncturels. Toutefois, en raison de leurs différences sociales et culturelles, de la concurrence qu'ils représentent par moment au sein du secteur minier, ils sont sans doute les premiers à faire les frais des aléas économiques, en cas de réduction du marché de l'emploi.

Derrière leur appellation commune de «Maghrébins» et un certain nombre de particularismes qu'ils partagent entre eux et qui les différencient des autres populations étrangères, les ressortissants algériens et marocains ne constituent pas pour autant une entité totalement homogène. Ils ne vivent pas leur migration exactement de la même façon. Leurs profils, leurs durées de séjour, leurs implantations à Châtelineau, leurs stratégies migratoires varient sensiblement. Ils ont, tous deux, des modes de vie un peu différents.

Les registres des étrangers de Châtelineau n'ont certainement pas révélé tous leurs secrets. Une étude plus ambitieuse des documents de ce type, dans d'autres villes et communes, pour d'autres périodes, élargirait la fresque et apporterait certainement d'autres éclairages à la connaissance de la présence maghrébine et du phénomène migratoire, dans son ensemble, pendant l'Entre-deux-guerres. Cependant, les registres des étrangers exploités à l'occasion de ce travail livrent déjà une vraie compréhension, nuancée, fiable, représentative, du fait migratoire, en Belgique, au cours de cette époque éloignée.

## Bibliographie

- André, R.** (1993), *La population du pays de Charleroi 1666-1976*, Bruxelles, Académie Royale de Belgique, 262 p.
- Atouf, E.** (2009), *Aux origines historiques de l'immigration marocaine en France 1910-1963*, Paris, Connaissance et Savoirs, 443 p.
- Aftar, R.** (1992), «Historique de l'immigration maghrébine en Belgique», A. Morelli (ed), *Histoire de l'immigration en Belgique de la préhistoire à nos jours*, Bruxelles, EVO et CBAI, pp. 290-310.
- Aziza, M.** (2004), «Le Rif : terre d'émigration. D'une migration saisonnière en Algérie à une émigration permanente vers l'Europe», N. Ouali (ed), *Trajectoires et dynamiques migratoires des Marocains de Belgique*, Louvain-la-Neuve, Bruylant-Academia, pp. 63-93.
- Bare, D.** (2004), «Les Marocains dans le charbonnage belge de l'Entre-deux-guerres», N. Ouali (ed), *Trajectoires et dynamiques migratoires des Marocains de Belgique*, Louvain-la-Neuve, Bruylant-Academia, pp. 171-213.
- Behogne, O.** (1924), «Quelques aspects de la crise de la main-d'œuvre qualifiée», *L'industrie des mines dans Le Franc-mineur*, Novembre-Décembre 1924.
- Bekaert, H.** (1940), *Le statut des étrangers en Belgique*, Bruxelles, Larcier, 397 p.
- Bekaert, H.** (1934), *L'expulsion des étrangers et le délit de rupture de ban*, Louvain, Imprimerie administrative, 107 p.
- Blaise, P., Coenen, M.T., Dresse, R.** (1997), *La Belgique et ses immigrés : les politiques manquées*, Bruxelles, De Boeck, 263 p.
- Caestecker, F.** (2000), *Alien Policy in Belgium, 1840-1940. The Creation of Guest Workers, Refugees and Illegal Aliens*, New York, Berghahn, 330 p.
- Cegarra, M.** (1999), *La mémoire confisquée. Les mineurs marocains dans le nord de la France*, Lille, Septentrion, 149 p.
- Coenen, M. T.** (ed) (1994), *Les syndicats et les immigrés, du rejet à l'intégration*, Bruxelles, Centre d'Animation et de Recherche en Histoire Ouvrière et Populaire, EVO, FEC, 184 p.
- Chaker, S.** (1998), *Berbères aujourd'hui*, Paris, L'Harmattan, 221 p.

**Direche Slimani, K.** (1997), *Histoire de l'émigration kabyle en France au 20ème siècle*, Paris : L'Harmattan, 214 p.

**Documents parlementaires**, 14 décembre 1910.

**Eggerickx, T.** (2010), «Les migrations internes en Belgique de 1840 à 1939 : un essai de synthèse», T. Eggerickx, J.-P. Sanderson (eds), *Chaire Quetelet 2005. Histoire de la population de la Belgique et de ses territoires*, Louvain-la-Neuve, Presse universitaire de Louvain, pp. 293-336.

**Eggerickx, T., Perrin, N., Thomsin, L.** (2007), «Les sources statistiques et démographiques sur l'immigration et les populations étrangères en Belgique du 19ème siècle à nos jours», M. Martiniello, M. Rea, F. Dasseto (ed), *Immigration et intégration en Belgique francophone. État de savoir*, Louvain-la-Neuve, Académia-Bruylant, pp. 43-81.

**Eggerickx, T., Sanderson, J.-P.** (2007), «Migrations de main-d'œuvre temporaire et définitive. La «transition migratoire» dans la Belgique industrielle de la fin du 19ème siècle et de la première moitié du 20ème siècle», *Les migrations internationales. Observations, analyse et perspectives*, 12, Paris, Association Internationale des Démographes de Langue Française, pp. 397-417.

**Eggerickx, T., Sanderson, J.-P.** (2009), «L'immigration de main-d'œuvre étrangère dans les bassins industriels de Belgique, de 1900 à 1939», R. Marcoux (ed), *Mémoire et démographie, aspect croisé au Sud et Nord*, Québec, Presse universitaire de Laval, pp. 297-316.

**Frennet-De Keyzer, A.** (2004), «L'immigration marocaine en Belgique», A. Morelli (ed), *Histoire des étrangers et de l'immigration en Belgique de la préhistoire à nos jours*, Bruxelles, Couleur livre, pp. 329-354.

**Hyankova, T.** (2005), «L'immigration des Kabyles d'Algérie en République Tchèque», *Étude du CEFRES*, 6, Décembre, 6 p.

**Jacquemins, G.** (1938), «La main-d'œuvre dans les mines. Recrutement, rapport entre le personnel de direction et les différentes catégories de travailleurs de la mine», *Revue de l'Institut de Sociologie*, 3, Juillet-Septembre, pp. 481-505.

**Jolimont** (1925), «Rapport de la Fédération Syndicale du Centre : novembre 1924», *Les Cahiers de la Commission syndicale de Belgique*, 8, Mai.

**Journal de Charleroi**, 5 juillet 1932.

**Le Franc-Mineur**, «Quelques aspects de la crise de main d'œuvre qualifiée dans l'industrie des mines», Novembre-Décembre 1924.

**Le mouvement syndical belge**, 12 février 1927.

**Le progrès social**, octobre 1926.

**Lequin, Y.** (2006), «L'étrangeté française», Y. Lequin (ed), *Histoire des étrangers et de l'immigration en France*, Paris, Larousse, pp. 301-320.

**Loriaux, F.** (2004), *Les travailleurs immigrés en Belgique durant l'Entre-deux-guerres : la présence marocaine*, Bruxelles, Centre d'Animation et de Recherche en Histoire Populaire et Ouvrière, 6 p.

**Loriaux, F.** (s.d.), *La condition houillère au 19ème siècle : un reporter au pays des mineurs*, Bruxelles, Centre d'Animation et de Recherche en Histoire Populaire et Ouvrière, 29 p.

**Martiniello, M.** (ed) (2001), *Une histoire de l'immigration en Belgique*, Bruxelles, Édition de la Communauté française de Belgique, 20 p.

**Michel, A.** (1956), *Les travailleurs algériens en France*, Paris, Centre National de la Recherche Scientifique, 238 p.

**Montagne, R.** (ed) (1950-1951), *Naissance du prolétariat marocain*, Paris, Peyronnet et Cie, 291 p.

**Rapport de la Fédération Syndicale du Centre**, Novembre 1924, *Les Cahiers de la Commission Syndicale de Belgique*, 8, mai 1925.

**Rapport de la Fédération Syndicale de Charleroi**, Novembre 1924, *Les Cahiers de la Commission Syndicale de Belgique*, 8, mai 1925.

**Ray, J.** (1937), *Les Marocains en France*, Paris, Édition Maurice Lavergne, 137 p.

**Revue du Travail**, Octobre 1922.

**Revue du Travail**, Octobre 1923.

**Revue du Travail**, Octobre 1926.

**Revue du Travail**, Février 1930.

**Van Maldere, P.** (1925), «Le problème des migrations ouvrières», *Les Cahiers de la Commission Syndicale de Belgique*, Bruxelles, 8, mai.

---

**Comité d'édition**

Rafael Costa, Thierry Eggerickx, Godelieve Masuy-Stroobant, Antoine Pierrard, Dominique Tabutin, Christophe Vandeschrick, Éric Vilquin, Guillaume Wunsch

**Responsable**

Thierry Eggerickx

**Conception et mise en page**

Isabelle Theys

**Référence de ce document**

Martin É. (2012), *Les premiers Maghrébins de Belgique. Analyse descriptive de l'immigration maghrébine en Belgique, dans les registres des étrangers de Châtelineau, pendant l'Entre-deux-guerres, Démographie et sociétés, Document de Travail 3*, Centre de recherche en démographie et sociétés, Louvain-la-Neuve, 41 p.

**Contact**

Isabelle Theys  
Centre de recherche en démographie et sociétés  
Université catholique de Louvain  
1 Place Montesquieu bte L2.08.03  
1348 Louvain-la-Neuve, Belgique  
Tél. 32 10 47 29 51 Fax 32 10 47 29 52  
isabelle.theys@uclouvain.be